

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
D'UN PARC ÉOLIEN À SAINT-ULRIC, SAINT-LÉANDRE ET SAINT-DAMASE
PAR NORTHLAND POWER INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 31 mai 2006 à 19 h
Salle communautaire
3027, rue Principale
Saint-Léandre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 31 MAI 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
FÉDÉRATION DE L'UPA DU BAS-SAINT-LAURENT 1
 M. CLAUDE GUIMOND
 M. JEAN TREMBLAY
GROUPE ENVIRONNEMENTAL UNI-VERT 21
 M. GUY AHIER
LECTURE DU MÉMOIRE DE Mme YOLANDE BÉLANGER 28
REPRISE DE LA SÉANCE
M. LOUIS DRAINVILLE ET M. RAYMOND ALLARD 30
M. BLAIR CÔTÉ 41
REPRÉSENTANTS DES RÉSIDENTS DE SAINT-LÉANDRE 51
 Mme DIANE BERNIER
 Mme MARIE BAILLARGEON
CORPORATION DU LAC MINOUCHE 55
M. PIERRE THIBAUDEAU 61
DROIT DE RECTIFICATION
M. GUY DUFORT 63
MOT DE LA FIN 64

**SÉANCE DU 31 MAI 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir mesdames et messieurs.

Nous allons appeler les personnes inscrites au registre.

10

Je rappelle qu'à la fin de la séance, vous pouvez utiliser votre droit de rectification si des éléments ont été dits en cours de présentation des mémoires, et pour lesquels vous avez des informations contraires, vous avez le droit de vous prévaloir de cette possibilité de rectification, même nous vous invitons à le faire, pour que tous aient l'information la plus exacte possible. Vous pouvez aussi le faire par écrit jusqu'à mardi prochain.

15

Également, si vous souhaitez compléter vos mémoires ou déposer un nouveau mémoire, vous avez jusqu'à mardi pour le faire.

20

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
FÉDÉRATION DE L'UPA DU BAS-SAINT-LAURENT**

25

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on commence avec monsieur Guy Larouche. Il est pas arrivé.

30

La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent.

Alors pour les fins des transcriptions, nous vous demandons de vous identifier, s'il vous plaît. Au micro, parce que tout ce qui est dit est enregistré et puis ça va être transcrit et rendu disponible sur le site Internet du BAPE et dans les centres de consultation.

35

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

Bonsoir. Merci de nous accueillir, de nous écouter pour – moi, je suis Claude Guimond, je suis président de la Fédération des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent. Je suis avec monsieur...

40

PAR M. JEAN TREMBLAY:

45 Jean Tremblay, je suis directeur général du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

50 C'est un mémoire conjoint qu'on vient vous déposer ce soir, donc on va y aller en alternance.

LECTURE DU MÉMOIRE

FIN DE LA LECTURE (Page 3, milieu du troisième paragraphe, "... 200 producteurs")

55

Ça, c'est pour le projet qui nous concerne ce soir.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, milieu du troisième paragraphe, "... et couvre...")

60

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du troisième paragraphe)

PAR M. JEAN TREMBLAY:

65 Pour ce qui est maintenant du Syndicat des producteurs forestiers, je vais essayer de vous présenter relativement le plus rapidement possible quel est notre organisme.

On représente neuf mille cinq cents (9500) producteurs étalés sur l'ensemble du territoire que vous avez ici sur la projection.

70

On est constitué en vertu de deux (2) lois, la Loi sur les syndicats professionnels, pour représenter les entreprises, les intérêts des entreprises des producteurs, et aussi en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles. Vous allez voir que c'est important, parce que quand on parle de Loi sur la mise en marché des produits agricoles, on a une responsabilité, les producteurs nous ont confié la gestion du plan conjoint de mise en marché des bois destinés à des fins de transformation, pâtes, papiers, panneaux. Vous allez voir pourquoi je le précise plus tard.

75

On est un organisme aussi qui est affilié à la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent et à la Fédération des producteurs de bois qui, ensemble, on regroupe près de cent vingt mille (120 000) propriétaires de boisés au Québec.

80

C'est donc dire l'importance de la production forestière, particulièrement dans le Bas-Saint-Laurent, puisqu'on occupe près de cinquante pour cent (50 %) du territoire forestier, c'est de la forêt privée. C'est environ huit cent mille hectares (800 000 ha) de forêt. C'est quand

85 même important, puisque comme je le disais, on représente près de cinquante pour cent (50 %) du territoire forestier.

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

90 L'UPA du Bas-Saint-Laurent et le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, d'entrée de jeu, on tient à préciser qu'on n'est pas contre le développement éolien; on sait que ça constitue une opportunité intéressante pour générer des retombées, à la condition qu'il demeure respectueux des producteurs agricoles et des citoyens du milieu, de notre région.

95 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, deuxième paragraphe)**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du deuxième paragraphe)

100 Nous, on est très d'accord avec ce constat du BAPE, l'automne dernier. Depuis un an, présentement, qu'on est aux abois par rapport à ce développement-là, vous, vous choisissez des mots polis, nous autres on dit présentement que c'est un développement qui se fait dans l'anarchie totale, donc précipité, et même si on est en 2005-2006, pour nous, on pense que c'est un modèle de colonisation, là, comme région-ressource, qu'on est en train de subir présentement.

105 Tenant compte de cette situation, le 8 décembre 2005, nous avons tenu conjointement, l'UPA du Bas-Saint-Laurent et le Syndicat des producteurs forestiers, un colloque sous le thème "Le développement durable de la ressource éolienne, par et pour les gens du milieu".

110 Alors de cette activité-là, il y avait trois cent vingt-cinq (325) personnes qui ont assisté, avec des conférenciers d'envergure nationale, avec l'Université du Québec à Rimouski, l'UQAM, un économiste, et des gens de la Confédération de l'UPA et de la Fédérée. Puis pour en venir au constat, pour réfléchir à un nouveau mode pour le développement de cette ressource-là.

115 Je dois vous préciser que lors de ce colloque-là, il y a eu du monde, des gens de partout au Québec, des développeurs socioéconomiques, des gens, on a la liste, c'est assez incroyable l'intérêt que ce colloque-là, organisé au Bas-Saint-Laurent, a suscité.

120 Puis dans la foulée de ce colloque, c'est sûr que la Conférence régionale des élus, un des constats de cette journée-là était de pouvoir faire du pouce avec les actes du colloque et la Conférence générale des élus du Bas-Saint-Laurent a un comité de suivi dont nous faisons partie, qui continue à essayer de réfléchir et puis de travailler dans le développement éolien présentement.

125 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point 3.1)**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin du point 3.1)

PAR M. JEAN TREMBLAY:

130 Au niveau du portrait forestier, quand on regarde la zone d'étude, ça représente environ deux cent vingt-neuf (229) producteurs forestiers qui sont concernés par le développement, pour neuf mille dix-huit hectares (9018 ha) et ce, dans les deux (2) municipalités les plus importantes en termes d'implantation d'éoliennes, on parle de Saint-Ulric et Saint-Léandre.

135 Si on ajoute à ça la partie du territoire de Saint-Damase, on ajoute à peu près quatre cent neuf hectares (409 ha) de plus, ce qui veut dire que c'est quand même important comme superficie forestière concernée.

140 Quand on regarde le portrait plus propre à chacun des producteurs, on est en quelque sorte, dans ces deux (2) municipalités, dans le berceau des sylviculteurs. Pourquoi je parle de berceau des sylviculteurs, prenons par exemple la municipalité de Saint-Ulric, on a cent trente-quatre (134) producteurs forestiers, ça représente cinq mille deux cent treize hectares (5213 ha) et cette superficie-là, à peu près un peu plus de trois mille sept cents (3700 ha) sont détenus par quatre-vingt-dix-huit (98) producteurs qui détiennent un plan d'aménagement forestier. Ça
145 représente soixante-douze point cinq pour cent (72,5 %) des superficies forestières.

Donc on a des gens qui sont des aménagistes convaincus et des aménagistes très actifs.

150 Quand on regarde la municipalité de Saint-Léandre aussi, c'est le berceau également, c'est une des municipalités aussi qui sont très actives au niveau de l'aménagement forestier, ça concerne quatre-vingt-quinze (95) producteurs, trois mille huit cents hectares (3800 ha), soixante et onze point cinq pour cent (71,5 %) de ces producteurs ont un plan d'aménagement forestier.

155 Donc c'est donc dire toute l'importance de l'activité sylvicole qu'on a dans ces municipalités-là.

160 Ça veut pas dire parce qu'on a des producteurs qui sont actifs en sylviculture que les autres ont des mauvaises pratiques. Mais ce qu'on veut souligner de façon importante, c'est l'activité sylvicole avec un plan d'aménagement, un plan qui décrit très bien les propriétés et quelles sont les activités sylvicoles qui doivent être réalisées.

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

165 Le secteur agricole, les impacts du projet sur le territoire et les activités agricoles, pour le projet qu'on étudie ce soir

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, point 4.1)

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin du troisième paragraphe, "... de ferme.")

170

Donc c'est toutes des conséquences directes et indirectes, à chaque fois qu'on se fait empiéter en hectares de terre.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, quatrième paragraphe, "Heureusement...")

175

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin de la page, "... leur machinerie")

Donc c'est des tracasseries de plus pour nous.

180

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, début de la page)

FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin du deuxième paragraphe, "... les impacts.")

185

On veut que nos producteurs soient partie prenante de la décision par rapport aux localisations de chaque éolienne.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, troisième paragraphe, "Pendant les travaux...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin du sixième paragraphe, "... en bonne partie.")

190

Là, je m'enlign vers les indemnisations qui devraient être apportées aux producteurs.

Le mode de compensation actuel est inadéquat, il faut prévoir des redevances en fonction des rendements des éoliennes et des parcs.

195

On a quelques graphiques, là. Présentement, ce qui est sur la table pour plusieurs projets, plusieurs choses qu'on a déjà, ici vous voyez la courbe, c'est la courbe du rendement selon le facteur d'utilisation du vent, on parle ici de trente-deux pour cent (32 %) de facteur d'utilisation en allant vers quarante (40 %). On voit que plus il vente, plus que c'est payant en haut. Et puis nous, avec les contrats qui sont présentement signés, on n'a presque pas d'augmentation au fil des ans.

200

Donc nous, pour pallier à ça, on a une proposition qu'on fait, qu'on véhicule depuis quelques temps, qui est le prochain acétate, qu'on voit qu'il y a moins de distance dans les courbes. Le rendement pour le promoteur, il continue à aller en augmentant, plus qu'il vente, et si on utilise le même fonctionnement pour les producteurs, un taux variable aussi, plus qu'il va venter, plus que ça va être payant pour le producteur aussi, on voit que c'est gagnant-gagnant.

205

Les courbes se suivent en parallèle, donc c'est plus intéressant pour tout le monde, et puis ça risque d'inciter tout le monde à travailler pour mettre les éoliennes où c'est que le vent, il a un rendement plus intéressant.

210

Donc à ce moment-là, quand on parle d'un système gagnant-gagnant, bien, on vient amoindrir les critiques qu'il peut y avoir de tout bord tout côté.

215

De plus, le temps de planification et de surveillance des travaux effectués par le producteur devrait être rémunéré comme cela existe dans l'entente Hydro-Québec-UPA sur les lignes de transport. Le temps qu'on va passer à surveiller les travaux, à diriger les gens sur nos terres, bien, on pense qu'on devrait avoir une rémunération adéquate pour ça aussi.

220

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, début de la page)

FIN DE LA LECTURE (Page 11, fin du troisième paragraphe, "... zone agricole.")

225

C'est sûr qu'il faut passer en quelque part pour exporter cette électricité-là, et la plupart du temps, bien, vous savez où, bien, c'est en terre agricole encore une fois.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, quatrième paragraphe, "Les projets...")

230

FIN DE LA LECTURE (Page 11, fin du sixième paragraphe, "... et leurs voisins.")

PAR M. JEAN TREMBLAY:

235

Maintenant, pour évaluer les impacts pour le secteur de la forêt privée, parce qu'il faut voir que principalement, l'implantation des éoliennes, ça se fera pas – parce qu'on a tenté de minimiser les impacts dans le secteur agricole, donc ça s'est transféré évidemment dans le secteur forestier.

240

Donc on a tenté d'évaluer, à partir des données de l'étude d'impact qui a été fournie par les promoteurs, Northland Power inc. avec la collaboration de SNC-Lavalin qui est auteur de ces études, on a, à partir de ces données-là, on a tenté d'évaluer, en termes de superficie forestière, les bois qui seraient générés par le déboisement, les activités de déboisement, d'abord sur les sites d'implantation des éoliennes.

245

Il y a peut-être une confusion, on parle de quatre mille deux cents mètres carrés (4200 m²) pour un territoire, c'est-à-dire pour un site d'implantation, de construction d'éolienne, et quand on regarde l'étude, on parle de soixante-quinze par quatre-vingt-dix (75 m X 90 m), ce qui représente à peu près point sept hectare (0,7 ha).

250

Donc on est parti de ce postulat qu'on avait point sept hectare (0,7 ha) de déboisement à réaliser pour la construction, ce qu'on retrouve sur la diapositive suivante qui fait état justement, à l'annexe D du rapport de Northland Power, et quand on regarde maintenant, à ça s'additionne le déboisement pour les chemins forestiers, c'est-à-dire les chemins qui vont permettre le transport des équipements et des éoliennes, donc pour les chemins à construire, on parle de, si je me souviens bien, c'est douze mètres (12 m) de largeur, donc un déboisement de douze mètres

255

(12 m), et pour ce qui est de l'amélioration des chemins, en moyenne, compte tenu que c'est à peu sept mètres (7 m), un chemin forestier tel que reconnu dans le cadre d'un plan d'aménagement ou par l'Agence de mise en valeur, on a calculé qu'il fallait déboiser cinq mètres (5 m) de plus.

260

En additionnant les superficies de surface requise pour la phase construction, les sites d'éoliennes, en additionnant également tout ce qui touche l'amélioration des chemins forestiers, plus la construction de nouveaux chemins, on a fait un tableau qui traduit effectivement les volumes qui vont être générés; c'est le tableau qui suit, on peut tourner, encore.

265

Je dois vous dire qu'on s'est servi des données, effectivement, qu'il y avait dans le rapport, donc les types de peuplement, les superficies concernées, le pourcentage du milieu forestier, les zones d'étude, et on a situé les éoliennes dans les différents peuplements qui sont identifiés ici.

270

Donc exemple, l'éolienne numéro 7 est située dans un peuplement mélangé de zéro (0) à vingt (20) ans, il y a quatre (4) sites d'identifiés – on peut passer à la diapositive suivante, je vais revenir sur celle-là après – donc il y a des sites d'identifiés, on a notre superficie de déboisement pour le site de construction qui est de soixante-quinze mètres par quatre-vingt-dix mètres (75 m X 90 m) par site, donc c'est deux (2) point sept (0,7 ha), ça représente point sept (0,7 ha), environ point sept hectare (0,7 ha), donc c'est deux (2) point sept (0,7 ha).

275

Le volume qui va être généré, mètres cubes à l'hectare, pour chaque site, qu'est-ce que ça représente, et on arrive au bout du tableau 1, à l'extrême droite, on parle de mètres cubes solides, pour les éoliennes du site numéros 7, 29, 30, pardon, c'est flou un peu, 80 et 90, le volume de bois qui va être généré va être de cinquante-deux point quatre-vingt-dix mètres cubes (52,90 m³).

280

Ça fait qu'on a fait l'exercice pour chacun des sites, dépendamment où ils étaient situés dans des peuplements.

285

Et vous allez me dire, où vous avez pris vos données pour évaluer les volumes qui peuvent être générés dans les types de peuplement qu'on a, on va revenir à la diapositive précédente, on s'est servi d'une donnée qu'on retrouve dans le Plan de protection et de mise en valeur de la MRC Matapédia, on appelle ça le document de connaissance, c'est à la page 22, et on dit, effectivement dans le territoire de la MRC pas Matapédia mais MRC Matane, pardon, on dit, voici les types, pour les types de peuplement qu'on a, voici les volumes marchands dépendamment des classes d'âge, dépendamment aussi des différentes essences.

290

Ça fait que donc, on n'est pas parti de rien, on est parti d'un document de connaissance officiel qui s'appelle "Le plan de protection et de mise en valeur".

295

300 On revient au tableau 1. Tout l'exercice de déboisement pour la construction, l'amélioration de chemins et la construction de chemins, ça, ça va générer près de onze mille neuf cents mètres cubes (11 900 m³) de bois. Ça, ça représente à peu près, et pour le maire de Saint-Léandre, il aimera pas ça entendre ça, parce que ça va faire des camions qui vont se promener, ça représente à peu près quatre cents (400) à quatre cent cinquante (450) voyages de camions, de "vans" de bois. En plus des opérations forestières normales.

305 Ce volume-là est quand même important, et il faut voir, vous savez que le Bas-Saint-Laurent, comme toutes les autres régions au Québec, on subit des baisses importantes de possibilité forestière suite au rapport de la Commission Coulombe. Dans le Bas-Saint-Laurent, c'est pas la première baisse qu'on a, c'est la deuxième. Au total – on en a même eu une troisième en 98 – ça représente à peu près quarante-cinq pour cent (45 %) de baisse de possibilité de coupe dans le résineux.

315 Donc ça a eu un impact direct sur les usines de transformation, et à ça, il faut ajouter le conflit du bois d'oeuvre, la valeur du dollar qui tend à avoir une parité avec le dollar américain, les coûts du carburant, tout ça fait que les usines sont précaires, et on doute que la capacité de transformation soit maintenue et donc soit en mesure d'absorber le volume qui va être généré de façon supplémentaire, par les activités de déboisement.

320 Autrement dit, compte tenu que le propriétaire a la responsabilité de mettre en marché son bois, ce qu'on vous dit, c'est qu'il va y avoir un problème.

En plus de ce onze mille huit cent trente-neuf mètres cubes (11 839 m³), qui va être dirigé tout, peu importe la qualité et peu importe l'usine, on a évalué le volume de bois destiné à des fins de transformation en pâtes-papiers, pâtes-papiers-panneaux.

325 On a quatre (4) usines sur le territoire qui consomment ce type de bois là, cette qualité de bois là, et le tableau 2 traduit le volume de bois qui va être généré – on peut passer à la diapo suivante – qui va être généré par les activités de déboisement, mais pour la qualité pâtes.

330 Donc on a l'usine de Matane, Tembec Matane, Smurfit-Stone à Matane, l'usine de panneaux d'Uniboard qui a annoncé récemment sa remise en production de la ligne numéro 1, et Panval. Ce sont les quatre (4) usines qui consomment ce type de bois là.

335 Ce qu'on vous dit, avec le niveau d'activités sylvicoles qui se fait dans le Bas-Saint-Laurent, nous, on a une responsabilité d'attribuer des quotas de production. Actuellement, tous les quotas de production, pour combler les besoins du marché, sont accordés. Ce qu'on est en train de vous dire, c'est que le cinq mille mètres cubes (5000 m³) qui va être généré en pâtes, on n'est pas capable de le mettre en marché.

340 Donc ça, c'est une problématique très importante, et c'est des revenus pour les producteurs qu'ils n'auront pas.

345 Ce qu'on dit essentiellement à ça, c'est l'impact pour les producteurs, ce qu'on dit essentiellement, c'est que compte tenu que le marché ne pourra pas absorber ça, le producteur va en supporter donc les conséquences financières de ça – on doit dire qu'on n'a eu aucun contact de la part des promoteurs pour nous dire, écoutez, nos activités, là, ça va générer des activités de déboisement parce qu'on va planter des éoliennes, on est tu capable de se rencontrer pour voir comment on va atténuer ces impacts. On n'a jamais eu de contact avec les promoteurs à cet effet.

350 Tout ça pour dire qu'on n'est pas capable d'absorber le volume, les usines ne le prendront pas, donc on peut pas attribuer des quotas à cet effet.

355 Autre élément important, la majeure partie des travaux qui vont se réaliser de déboisement vont se faire chez des propriétaires, on vous l'a dit tantôt, chez des propriétaires qui sont en grande partie des aménagistes; donc qui sont soumis à un plan d'aménagement reconnu par l'Agence de mise en valeur du Bas-Saint-Laurent.

360 Quand on détruit des travaux, il y a une politique d'admissibilité pour les propriétaires. Quand on détruit des travaux, le propriétaire a le choix de rembourser le coût des investissements qui ont été faits par l'Agence de mise en valeur ou de perdre son admissibilité dans le cas où il ne souhaiterait pas rembourser les investissements qui ont été faits en aménagement forestier pour la réalisation de ces travaux-là.

365 Ça fait que donc, ce qui est important, c'est qu'il faut s'assurer aussi que les propriétaires qui sont sous aménagement, dans le cadre du programme de mise en valeur de l'Agence, ne perdent pas cette admissibilité au programme de mise en valeur. Donc il faut mettre ces conditions-là.

370 Donc il faut que le propriétaire soit en mesure, avec le promoteur, d'avoir des arrangements à cet effet et d'avoir la garantie que le promoteur va être en mesure d'assumer et de composer les investissements, le remboursement qu'il y aurait à faire pour les investissements sylvicoles qui auront été réalisés ou les travaux qui ont été réalisés, ou les investissements qui ont été faits dans le passé.

375 J'ai fini. Veux-tu ta conclusion?

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

380 Oui. Bien, en conclusion, comme on le dit et comme le BAPE le dit, c'est réellement un développement qui est précipité, qui est fait dans l'anarchie.

Il faut trouver le moyen, comme société, de ramener ça à un développement durable. Je le répète, on est pour le développement éolien, on est pour les énergies renouvelables, je sais qu'on en a besoin.

385 Les producteurs, les propriétaires forestiers, les producteurs agricoles, on est les
premiers concernés parce que comme Jean le dit, les éoliennes, elles vont toutes aller chez des
propriétaires privés, donc chez nous, on veut en avoir des redevances équitables et surtout, on
veut éviter ce qui est arrivé dans d'autres pays, en Europe, on veut que la population autour de
nous autres, nos voisins, aient droit à des redevances eux aussi, pour pas créer ce qui a déjà
été créé dans d'autres secteurs agricoles, des problèmes de cohabitation.

390 Parce que les éoliennes, c'est nous autres qui vont les avoir dans la face pendant quinze-
vingt-vingt-cinq (15-20-25) ans, donc à partir de ce moment-là, le meilleur moyen pour assouplir
des choses comme ça, c'est de pouvoir toucher à des redevances qui sont équitables.

395 On pense qu'on a un bon modèle à proposer, qui est gagnant-gagnant, qui fait l'affaire de
tout le monde, on va avoir notre mot à dire, on veut que la collectivité ait leur mot à dire aussi
dans ce développement-là, puis j'espère qu'il y a du monde qui vont nous entendre et puis qui
vont réagir dans les prochains jours, dans les prochains mois, dans ce développement-là.

400 Parce qu'avec les discours présentement qu'on entend, qu'il faut absolument que le
Québec se positionne et aille chercher de l'argent extérieur, équivalent à ce que l'Alberta fait avec
son pétrole, nous au Québec, ça va être avec l'énergie renouvelable, donc les éoliennes, donc au
Bas-Saint-Laurent, donc où c'est qu'il vente beaucoup, ça nous fait peur.

405 Et puis qu'il y ait pas plus d'écoute que ça, ça nous fait peur aussi. Et puis comme vous
pouvez le constater, il y a beaucoup beaucoup d'impact pour tout le monde dans ce dossier-là.

410 Juste en s'en venant, tantôt, on a vu trois-quatre (3-4) grues à Baie-des-Sables qui
étaient dans les airs, qui étaient prêtes à monter des éoliennes, il y en avait encore trois-quatre
(3-4) de stationnées dans le stationnement du contracteur, ça c'est des grues qui se promènent
sur nos terres présentement à chaque jour, c'est correct jusqu'à un certain point, mais c'est juste
pour dire l'ampleur que ça l'a, et puis que s'il y a rien qui se fait dans ce dossier-là, d'ici un (1) an,
deux (2) ans, le Bas-Saint-Laurent, il va être tapissé d'éoliennes, et puis qu'est-ce qui arrivera à
part de ça, après ça, au niveau agricole, au niveau forestier.

415 Bien moi, je dis souvent qu'on deviendra, on sera payé, au niveau des producteurs, pour
faucher le dessus des éoliennes, on sera payé pour ça, et puis les redevances, l'argent généré
par ça s'en ira ailleurs que dans la région. Et présentement, c'est ce qui se fait.

420 C'est des grosses compagnies, avec des actionnaires qui ont un appétit pour les
bénéfices, donc à partir de ce moment-là, ce qui arrive, c'est que le moins cher possible qu'ils
paient des emplacements, qu'ils exploitent le monde, et puis plus que le profit au bout de la ligne,
pour leurs actionnaires, c'est ce qui est visé et puis c'est ce qui fait leur affaire. Et puis nous
autres, là, on n'accepte pas ça pantoute.

425

Et puis on le dit haut et fort, et on va continuer à le dire haut et fort dans les prochains jours, dans les prochaines semaines.

PAR M. JEAN TREMBLAY:

430

Peut-être une dernière petite chose, il y a une légende rurale qui circule, pas une légende urbaine, une légende rurale qui circule ailleurs au Québec, auprès des producteurs, auprès des propriétaires, qui dit, il faudrait pas faire comme le boss en avant, il faudrait effectivement être un peu plus proactif et puis faire en sorte qu'on vive pas ce que vont vivre les producteurs de la région du Bas-Saint-Laurent avec des impacts. C'est pour ça que j'appelle ça une légende rurale.

435

PAR LA PRÉSIDENTE:

440

Merci de votre présentation. Nous avons quelques questions, nous voulons échanger avec vous.

Vous représentez quand même plusieurs électeurs du Bas-Saint-Laurent, vos membres. Est-ce que vous en avez parlé de tout ça aux élus de la région?

445

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

Officiellement, de plus en plus, oui, par la bande, oui, parce que ça fait depuis un an que l'UPA et le Syndicat, on est présent dans les médias, donc notre discours, il est très connu par rapport à ce développement-là.

450

Et c'est sûr qu'en étant officiellement, en siégeant officiellement sur des comités de la Conférence générale des élus, on sensibilise nos élus régionaux.

455

Mais aussi, nos élus régionaux, de plus en plus, qui sont des promoteurs aussi, bon, de parcs éoliens, donc jusqu'à un certain point, il faut que le message passe à leurs oreilles eux aussi de penser à des redevances équitables pour tout le monde.

Mais oui, au niveau politique, de plus en plus, on essaie de conscientiser nos élus par rapport à ce développement-là, et on le fait d'une manière très claire, comme vous pouvez le voir.

460

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Mais je parle aussi des élus au niveau du Québec, là.

465

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

Oui, effectivement, oui, oui. Il y avait plusieurs députés, le 8 décembre, au colloque organisé à Rimouski.

470

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va revenir sur votre mémoire.

475

Cet après-midi, on a vu la possibilité que la construction d'éolienne se fasse différemment et utilise moins d'espace.

480

Ça, on aimerait ça d'ailleurs que le promoteur puisse répondre de façon officielle dans les jours qui vont suivre, sur la possibilité de monter une à une les pales, parce qu'il semblerait que ça réduirait de soixante-dix pour cent (70 %) à peu près les surfaces déboisées ou utilisées, qui ne pourront être utilisées pour l'agriculture au moment de la construction, puis ça peut quand même modifier le sol, puis le rendre plus compact en tout cas. Ça pourrait être un gain considérable.

485

Compte tenu des chiffres que vous nous amenez là, notamment au niveau de la forêt, pour les coupes, je pense que c'est à prendre avec très grande considération, cette proposition qui a été faite cet après-midi, mais malgré tout ça, même si on réduit de soixante-dix pour cent (70 %) les surfaces de coupe nécessaires, qu'est-ce qu'on pourrait faire avec le trente pour cent (30 %) de bois qui resterait excédentaire, pour ne pas le perdre?

490

Avez-vous une solution?

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

495

Bien oui, faisons un développement éolien de manière durable. Parlons-en, prenons notre temps et puis faisons des choix de société en région, et après ça, quand on aura pris nos décisions, bien, on connaîtra les conséquences, et puis après ça, on vivra avec les conséquences.

500

Mais présentement, avec les chiffres que Jean vous a lancés tantôt, le nombre de camions de plus sur le marché, c'est des choses qu'on savait pas.

505

C'est quand on est rendu le nez dedans qu'on se rend compte de ça. Et puis là, c'est déstructurant pour les marchés, c'est déstructurant pour la région au complet. Et puis c'est ça, quand on dit anarchie, c'est ça, là.

Et puis des solutions, oui, on en veut du développement éolien, faisons-le comme il faut, ensemble. Et puis comme je le dis, quand on a des redevances équitables, bien des fois, ça aide à prendre des décisions collectivement aussi.

510

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors si, du côté du promoteur, vous avez une solution pour que le bois puisse être utilisé de façon efficace, ce serait utile de l'entendre.

515

Peut-être qu'il y aurait une rencontre nécessaire entre le promoteur et vos organismes, le plus tôt possible, pour trouver des solutions.

Puis dès que vous aurez une proposition, quelque chose qui fait votre affaire, parce qu'on peut pas agir en médiation, mais essayer de vous trouver une solution gagnante-gagnante, justement pour l'utilisation de ce bois-là, puis justement, nous insistons beaucoup pour que les modes de construction tiennent compte des possibilités de construire différemment pour éviter le plus possible les coupes.

520

Du côté de la période de construction et puis la localisation de chacune des tours, vous êtes pas les premiers à nous dire, les agriculteurs parfois se sentent dépourvus, même isolés, je parle pas de ce projet présent mais ils se basent sur l'expérience que leurs collègues ont vécue dans les années précédentes et ça les a marqués.

525

Donc on comprend qu'ils peuvent se demander, qu'est-ce qui va m'arriver à moi, même si ce qui est dit, c'est que chacun va pouvoir s'entendre avec le promoteur pour trouver le meilleur emplacement possible, tout ça, d'accord.

530

Comment verriez-vous une participation au comité de suivi. Parce que ça aussi, c'est nouveau, les suivis auparavant n'étaient pas rendus publics, il y avait pas de participation du milieu, les municipalités étaient pas informées de ce qui se passait sur le terrain, puis les agriculteurs essayaient de rencontrer quelqu'un du promoteur, puis chacun réfèrait à un autre, c'est pas moi, c'est l'autre casque blanc puis c'est l'autre casque blanc.

535

Dans ce cas-ci, ça va être une approche différente qui est proposée, qu'il y aurait un comité structuré qui serait sur place, dès le départ, au moment de la construction, avec un bureau pour recevoir les plaintes au moment de la construction.

540

Est-ce que ce serait quelque chose qui serait utile, qu'il y ait des représentants de vos organismes qui siègent au niveau de ces comités-là, pour aider justement les agriculteurs puis les forestiers, parce que c'est surtout ça, les agriculteurs et les forestiers qui sont les contacts directs avec la population, de façon à s'assurer que les choses se passent pour le mieux.

545

550 Parce que ce qui est annoncé présentement, c'est que le comité de suivi, il y aurait un représentant de Northland Power, de la municipalité, du contracteur principal, d'un ingénieur indépendant, si on a bien relevé dans les transcriptions, dans les papiers.

Comment verriez-vous ça?

555 **PAR M. CLAUDE GUIMOND:**

On voit ça d'un très bon oeil, madame, c'est sûr; c'est même pas besoin d'être des représentants des organismes, seulement que les producteurs, les propriétaires concernés qui aient accès à un comité comme ça, oui.

560

Mais pas en commençant la construction, avant. J'oserais dire quand les contrats d'option se signent, tu commences à en parler avant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

565

D'accord.

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

570

Là, on arrive toujours à la dernière minute, le nez dans la vitre, et puis dans ce temps-là, il est trop tard. Quand les "winches" puis les grues sont sur le terrain, il est trop tard. Quand les roulottes des contracteurs sont arrivées, il est trop tard, parce que nous autres, on est dans le champ puis on travaille aussi.

575

Donc ça se prévoit, des choses comme ça, ça s'organise. Plus lentement peut-être, mais ça s'organise, mais ça va être de manière pas mal plus harmonieuse par contre, et je pense que ça vaudrait peut-être plus la peine.

PAR LA PRÉSIDENTE:

580

Donc une sorte de comité, un relais, un comité de discussion où justement le promoteur et puis les gens concernés pourraient aller se parler pour dire, est-ce qu'il y a moyen de trouver des solutions ensemble.

585 **PAR M. CLAUDE GUIMOND:**

Bien oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

590

C'est quelque chose comme ça qui pourrait...

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

Oui, et puis au début du processus, au début, début, début.

595

Tantôt, vous avez parlé de l'emplacement des éoliennes, moi j'ai vu dans d'autres projets dans la région, des cartes de terre agricole avec des petits points noirs, ça c'est une éolienne qu'il va y avoir là, ça c'est une autre.

600

Ça a l'air quoi, ça, dans le champ, des petits points noirs! C'est garroché, présentement. Mais si tu pars du petit point noir, tu vas être le producteur, tu dis, regarde, mets-le donc à cent pieds (100 pi) plus loin, il y a un tas de roche, ça va mieux faire, tu sais. C'est ça qu'on veut, être impliqué dans ces décisions-là.

605

C'est sûr qu'un comité, oui, mais un comité où c'est qu'on sera entendu, où c'est qu'on pourra y aller d'avance, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

610

C'est ça. Ce qui est proposé, c'est que chaque agriculteur, chaque propriétaire terrien soit consulté pour la localisation, et puis ça se fasse avec la collaboration.

Mais là, je parle si ça va pas, si c'est pas à la satisfaction, c'est d'avoir une place pour en discuter, que l'agriculteur ou le forestier se sente pas seul.

615

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

Et puis en même temps qu'ils parleront de l'emplacement, ils mettront un point à l'ordre du jour pour les redevances.

620

PAR M. JEAN TREMBLAY:

Si vous permettez, je pense que comme disait Claude, il y a une pertinence à faire en sorte qu'un tel comité puisse être en place, c'est sûr que ça aurait été préférable qu'il soit au début, mais il y a des situations d'urgence.

625

Il y en a une, je vous ai mentionné tantôt qu'on va se retrouver avec cinq mille mètres cubes (5000 m³) qu'on ne sera pas capable de disposer en 2006. Et ça, ça exclut tous les autres parcs éoliens qui sont en voie de se construire. Donc il faut rajouter encore plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes que je serai pas en mesure de disposer pour les deux (2) prochaines années.

630

Je suis pas sûr que les propriétaires vont être contents quand je vas annoncer dans le journal Perspective Forêt qui est distribué aux dix mille (10 000) producteurs forestiers du Bas-

635 Saint-Laurent. Je suis pas sûr que les gens de Matane, les gens de la MRC de Matane, les gens qui sont concernés par des développements éoliens vont apprendre qu'on n'est pas en mesure de disposer de ces bois-là à des conditions satisfaisantes pour les producteurs, je suis pas sûr qu'ils vont être contents.

640 Parce que l'agent exclusif de mise en marché et de négociation de ces bois-là, c'est le Syndicat des producteurs forestiers, c'est lui qui administre le plan.

On n'a pas de banque, on n'a pas de volume de disponible pour pouvoir disposer de ces milliers et milliers de mètres cubes.

645 Je sais pas quelle va être la réaction des producteurs. Mais ce que je vous dis, c'est qu'il y a un critère d'urgence à attacher à cette situation-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

650 Donc le fait de construire plusieurs parcs simultanément, il faut laisser le temps d'absorber, il faudrait laisser le temps d'absorber à une région la construction d'un parc avant d'en faire un autre et un autre?

PAR M. JEAN TREMBLAY:

655 D'évaluer, si vous permettez, madame Journault, d'évaluer quels sont les marchés dans les prochaines années.

660 De voir aussi à prendre des ententes avec les industriels avec qui on fait affaire.

Parce qu'actuellement, la capacité de consommation de ces bois-là, elle est atteinte. Et puis on est en mesure, on a un volume qui a tellement – c'est-à-dire que la quantité de bois qu'on va mettre en marché cette année va permettre une réalisation de travaux sylvicoles uniquement sur la base d'une enveloppe qui est de treize millions (13 M\$) en investissement. Ça, ça va générer du volume de bois si, effectivement, la totalité du treize millions (13 M\$) est dépensée.

665 Je peux pas ajouter de volume de plus à la mise en marché de cette quantité-là parce que, je le répète, j'ai pas d'entente, et les marchés ne sont pas en mesure d'absorber ces surplus de fibre.

PAR LE COMMISSAIRE:

675 Une question concernant les facteurs d'utilisation et les rendements.

Dans les graphiques que vous nous présentez, d'abord il y en a un, peut-être le premier, peut-être l'autre d'avant s'il vous plaît ou après, peut-être, c'est ça, merci, on voit ici, bon, que les redevances sont fixes, vous parlez à ce moment-là d'un cadre de référence.

680 Est-ce que vous parlez bien du cadre de référence d'Hydro-Québec, c'est tu de celui-là qu'on parle?

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

685 On parle du cadre de référence d'Hydro-Québec, qui a été entériné par Hydro-Québec, sauf ce graphique-là.

Quand il a été question d'argent, Hydro-Québec ont pas embarqué...

690 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous avez participé à l'élaboration du cadre, mais quand ça a été ces questions-là, vous êtes...

695 **PAR M. CLAUDE GUIMOND:**

Non, Hydro-Québec, c'était une fin de non-recevoir, ils ont dit, c'est le libre marché, messieurs, allez négocier avec eux autres.

700 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc ce un pour cent (1 %) là...

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

705 Non, c'est pas dans le cadre, ça; ça, c'est à négocier. Nous autres, c'est une proposition qu'on fait, gagnant-gagnant, à partir des facteurs d'utilisation.

PAR LE COMMISSAIRE:

710 Mais si on comprend bien, en fait, ce qui était prévu, c'est un pour cent (1 %), qu'importe le facteur d'utilisation.

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

715 C'est ça. Ce qu'on a vu jusqu'à maintenant, c'est ça.

720

Pour être honnête, il faut dire que depuis qu'on en parle, les producteurs de la région ont eu le réflexe, comme on le fait si bien en agriculture depuis belle lurette, de s'organiser et de négocier collectivement.

725

Donc on sent que ce un pour cent (1 %) là gonfle un petit peu, il y a certains parcs en devenir où c'est que les producteurs s'organisent, mais notre discours là-dedans, puis notre volonté, c'est réellement d'y aller sur le facteur d'utilisation, gagnant-gagnant, plus qu'il vente, plus c'est payant pour le producteur, plus c'est payant pour la compagnie, donc nous autres, on pense que c'est équitable.

PAR LE COMMISSAIRE:

730

Donc le pourcentage augmenterait, en fonction du vent?

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

735

Du vent, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que par contre, vous avez un seuil minimum, est-ce que par exemple...

740

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

Un pour cent (1 %), on commence à un pour cent (1 %), un point cinq (1,5 %).

PAR LE COMMISSAIRE:

745

Donc si jamais on avait un facteur d'utilisation de vingt-cinq pour cent (25 %), à ce moment-là...

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

750

Bien, je pense qu'à vingt-cinq pour cent (25 %), il y a aucune compagnie qui va construire une éolienne.

PAR LE COMMISSAIRE:

755

Non, je fais des hypothèses, vous avez un minimum que vous voulez...

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

760

C'est trente-trente-deux (30 %-32 %), je pense.

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc un pour cent (1 %), c'est le minimum et ensuite, ce que vous demandez, c'est de suivre le facteur d'utilisation.

765

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

C'est ça.

770

PAR LE COMMISSAIRE:

Peut-être une autre petite question. Vous parlez de la surveillance, vous parlez, bon, par exemple de rémunérer les gens qui seraient impliqués dans la surveillance, est-ce que vous pensez à une personne qui serait un représentant de l'ensemble des agriculteurs ou si c'est chacun.

775

Comment est-ce que vous voyez...

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

780

Bien, je pense que les mieux placés, c'est les propriétaires eux-mêmes de la terre, là, qu'il y ait un dédommagement adéquat pour le temps qu'ils vont passer avec les casques blancs, comme madame disait tantôt, pour aller voir ce qui se passe sur leur terre, là.

785

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc c'est pas nécessairement quelqu'un qui serait délégué par l'UPA par exemple?

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

790

Ah non, non, non. L'UPA, c'est pas notre tâche, mais nous autres, ce qu'on veut, c'est que nos producteurs soient concernés et rémunérés; chaque producteur où c'est qu'il y aura des éoliennes ou une éolienne sur sa terre, bien, c'est lui qui sera rémunéré adéquatement.

795

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et puis vous évaluez à combien de jours-travail, par exemple...

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

800

Ça je sais pas, on n'est pas rendu là, ça va trop vite.

805 À l'automne, quand on aura les résultats du parc à Baie-des-Sables puis d'autres, on verra, là, mais on imagine qu'on sera payé en salaire qui est l'équivalent des professionnels, là, que nous sommes, comme producteurs, qui travaillent avec d'autres professionnels pour développer un parc, là.

Donc j'ai pas de taux en tête, mais quelque chose d'équitable.

810 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors de pas être considéré comme quelqu'un qui reçoit de la visite.

815 **PAR M. CLAUDE GUIMOND:**

Exactement, qui est obligé de!

PAR LA PRÉSIDENTE:

820 Ce serait comme une association d'affaires que vous voulez faire?

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

825 Oui, pourquoi pas. Je vous dis, ce que ça prend, c'est des moyens pour apaiser les choses puis que tout le monde y trouve son compte là-dedans.

PAR LA PRÉSIDENTE:

830 Pas d'autres questions, ça va? Alors merci de votre témoignage.

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

Ça nous fait plaisir.

835 **PAR M. JEAN TREMBLAY:**

840 Si vous permettez, on va vous laisser les documents sur le colloque, la politique d'admissibilité de l'Agence qui est un protocole entre un promoteur, donc pour le bénéfice des membres de la Commission, ça pourra aider à préciser certaines choses.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

845

GROUPE ENVIRONNEMAL UNI-VERT

PAR LA PRÉSIDENTE:

850 Nous appelons maintenant le Groupe environnemental Uni-Vert, s'il vous plaît.

Est-ce que madame Yolande Bélanger est dans la salle? Non, alors on va lire son mémoire à un moment donné dans la soirée.

855 Bonsoir.

PAR M. GUY AHIER:

860 Alors bonsoir madame la Présidente, monsieur Dériger, bonsoir.

Mon nom est Guy Ahier et je représente le Groupe environnemental Uni-Vert, région Matane. Pour les besoins de la présentation, je vais de temps en temps sauter quelques paragraphes dans notre mémoire, je vous indiquerai à ce moment-là.

865 Donc le Groupe environnemental Uni-Vert région Matane, c'est un organisme sans but lucratif qui oeuvre en sensibilisation, éducation, défense, protection, aménagement en environnement.

870 Notre action s'oriente principalement au niveau de la MRC de Matane. Le développement éolien dans notre région nous interpelle, et c'est avec intérêt que nous avons suivi les séances du BAPE sur le projet d'un parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase par Northland Power inc.

875 Je vous invite à aller à la page 4, d'abord j'aimerais parler d'une analyse sans pression.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, début de la page)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du sixième paragraphe, "... le gouvernement.")

880 Toutes nos recommandations que je vous présente sont soulignées dans notre rapport. Donc notre première recommandation!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, septième paragraphe, "Notre première...")

885 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du premier paragraphe, "... les résidences")**

On va aller au milieu du paragraphe.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, sixième paragraphe, "Tel que calculé...")

890

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du septième paragraphe, "... 1500 mètres.")

Je reviens un petit peu en arrière pour vous dire que:

895

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, deuxième paragraphe et suite au huitième)

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin du sixième paragraphe, "... géants.")

900

Les quatre (4) éoliennes face au village de Saint-Léandre, à notre avis, devraient aussi être relocalisées.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, septième paragraphe, "Pensons...")

905

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin du neuvième paragraphe, "... quasi vierges")

PAR LA PRÉSIDENTE:

910

Un instant. Voudriez-vous nous mettre la carte de la localisation générale, s'il vous plaît. Je sais pas si vous pouvez continuer à lire si on ferme une lumière, on va essayer. C'est moins fatiguant pour les yeux aussi.

On va l'essayer, ça va vous permettre de prendre une petite pause, et puis on va regarder la carte, de façon à ce que tout le monde comprenne de quel secteur vous parlez.

915

Est-ce qu'on a un pointeur? Non.

PAR M. GUY AHIER:

920

Donc je continue?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

925

PAR M. GUY AHIER:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, neuvième paragraphe, "Les secteurs les plus...")

930

FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin du quatrième paragraphe, "... centenaires.")

Et j'entendais aussi hier que de plus, le territoire serait dur à restaurer après, parce que c'était un territoire rocheux, à ce qu'on a entendu hier aussi.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, cinquième paragraphe, "En vue...")

935

FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin du sixième paragraphe, "... et 107.")

On nous a également signalé que ce territoire pourrait être proposé comme aire protégée.

940

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, paragraphe 7, "Il ne s'agit pas...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin du septième paragraphe, "... a identifié")

945

J'en viens maintenant à la nouvelle zone de Saint-Ulric. Ce que j'appelle nouvelle zone, c'est celle qui a été rajoutée lors de la seconde étude d'impact.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, huitième paragraphe, "De même...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, milieu du dernier paragraphe, "... le parc Axor.")

950

Je vous invite à aller à la page suivante, deuxième paragraphe.

LECTURE DU MÉMOIRE (page 10, deuxième paragraphe, "Pour le touriste...")

955

FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin du troisième paragraphe, "... mi-mai 2006.")

Maintenant, suite à cette recommandation, j'en viens au chapitre sur l'avifaune.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, "avifaune", premier paragraphe, "Malheureusement...")

960

FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin de la page, "... qu'on possède").

Bon ça, c'est ce que disait le ministère des Ressources naturelles, secteur Faune.

965

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, premier paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 11, fin de la page, "... d'éoliennes")

970

Je vais sauter l'aspect sur les compensations, notamment sur l'impact visuel, hier il y a déjà quelqu'un qui vous a parlé un peu de compensation, mais je peux toujours y revenir lors de la période d'échange, ça dépend du temps qu'on a, je peux le lire aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

975 Allez-y, lisez-le.

PAR M. GUY AHIER:

980 Oui, bon.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, "Tout comme lors...")

FIN DE LA LECTURE (Page 12, fin du premier paragraphe, "... visuel").

985 Bon ça, c'est une demande, d'ailleurs nous, on avait couvert les audiences à Baie-des-Sables, c'est une demande qu'on avait faite à Baie-des-Sables, bon, qui a pas été retenue mais en fait, c'est une demande qu'on ressort à nouveau pour cette audience-là.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, deuxième paragraphe)

990

FIN DE LA LECTURE (Page 13, fin du premier paragraphe)

Et d'ailleurs la présentation qui a eu lieu avant la mienne a abordé aussi cet aspect.

995 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, deuxième paragraphe)**

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

Merci.

1000

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci de votre présentation. On a quelques questions pour vous.

1005

PAR LE COMMISSAIRE:

Peut-être une première, en fait c'est plus une question de bien comprendre votre mémoire en termes de tout ce qui est distance. Je vais essayer de faire une petite synthèse des distances que vous nous avez mentionnées dans votre mémoire, vous me direz si on n'oublie rien.

1010

Bon d'abord, ce qu'on comprend, quand on parle de résidences, on parle d'une distance de sept cents mètres (700 m).

PAR M. GUY AHIER:

1015

C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

1020

Quand on parle de routes principales, on parle de mille cinq cents mètres (1500 m) ou un virgule cinq kilomètre (1,5 km).

PAR M. GUY AHIER:

1025

C'est cela.

PAR LE COMMISSAIRE:

1030

Routes secondaires, deux cent cinquante mètres (250 m).

PAR M. GUY AHIER:

Deux cent cinquante (250 m).

1035

PAR LE COMMISSAIRE:

Aucune éolienne dans le secteur du lac Malfait, donc on parle à ce moment-là des quatre (4) qui sont à proximité du lac.

1040

Et aussi, aucune dans le secteur des érablières, donc les cinq (5) autres qu'on a au sud.

PAR M. GUY AHIER:

Oui, c'est ça.

1045

PAR LE COMMISSAIRE:

Et autre condition que vous avez mentionnée aussi, c'est aucune éolienne, et ça c'est peut-être un peu plus flou, en fait c'est aucune éolienne à cinq kilomètres (5 km) du fleuve mais...

1050

PAR M. GUY AHIER:

1055

Non. Je dis minimalement, je demande qu'il y ait pas d'éolienne dans les trois (3 km) à cinq premiers kilomètres (5 km) du fleuve. Mais je demande minimalement d'enlever les douze (12) qui sont...

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc en fait, ceux qui se situent entre le fleuve et le chemin du Lac des Îles.

1060

PAR M. GUY AHIER:

Je vais utiliser ça, justement, c'est la première fois presque que j'utilise ça, mais ce sont les éoliennes qui sont l'autre côté de la zone de l'addenda, il y en a douze (12).

1065

PAR LE COMMISSAIRE:

En fait, c'est eux qui sont entre le fleuve et le chemin du Lac des Îles, ni plus ni moins, ce sont ces douze (12) là.

1070

PAR M. GUY AHIER:

À peu près, oui, c'est ça qu'on peut dire, oui.

1075

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc ça en fait, c'est les grandes lignes qu'on peut retirer, si on fait une synthèse des dimensions que vous avez...

1080

PAR M. GUY AHIER:

Oui, je crois que c'est ça, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1085

Une chose que j'aimerais bien comprendre aussi, c'est qu'on comprend aussi que ces dimensions-là concernent aussi les possibilités, donc les sites potentiels aussi. Donc c'est-à-dire si on parle dans le cas des douze (12) éoliennes qui sont entre le fleuve et le chemin du Lac des Îles, on enlève aussi les possibilités qui se situent à cet endroit-là, donc on parle peut-être d'une vingtaine de possibilités.

1090

PAR M. GUY AHIER:

Oui, oui, évidemment, ça, c'est comme implicite. C'est-à-dire que moi, je demande qu'il y ait pas d'éolienne dans la zone, mettons comme dans ces trois kilomètres-là (3 km), quelque chose comme ça.

1095

Bon bien à ce moment-là, si on tasse ceux-là puis on en rajoute d'autres, ça revient au même, donc la recommandation tient plus.

1100 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et simplement dans ma question, en fait est-ce que dans ce cas-ci, parce qu'on n'a pas fait le calcul de tout ce que ça implique en termes de qu'est-ce qui reste, qu'est-ce qui possible ou non, est-ce qu'il pourrait arriver une situation où c'est qu'on se retrouve où on n'a plus en fait
1105 les cent (100) possibilités, si on veut, avec ces normes de distance là, qu'est-ce qu'on fait.

Est-ce qu'à ce moment-là, on cherche d'autres sites potentiels ou si on élimine complètement les éoliennes. C'est-à-dire qu'on pourrait avoir un parc de quatre-vingts (80) au lieu d'avoir un parc de cent (100). Je vous pose la question, là.

1110

PAR M. GUY AHIER:

Bien en fait, il s'agit d'une vingtaine d'éoliennes, environ, qui sont à déplacer, sur un jeu, où c'est qu'il y a encore un jeu de quarante-trois (43) éoliennes déplaçables, mais advenant le cas qu'il y aurait pas...
1115

PAR LE COMMISSAIRE:

Advenant qu'on n'ait plus de jeu, parce que là on sait pas, si avec tout ce que vous nous donnez, si on a suffisamment de jeu pour les quarante (40), est-ce qu'à ce moment-là, est-ce qu'on fait un parc plus petit ou si on cherche d'autres endroits, comment vous voyez?
1120

Parce que vous avez aussi un autre élément dans votre mémoire, vous dites que c'est peut-être préférable d'avoir un parc de cinq-dix (5-10) éoliennes dans cinq (5) villages que d'avoir un lot de cinquante (50). C'est de voir un peu c'est quoi votre...
1125

PAR M. GUY AHIER:

Oui, oui. Bien écoutez, moi je dirais que ce serait une option intéressante d'y aller par exemple, si mettons on peut pas y aller avec cent (100), si c'est vraiment compliqué, d'y aller avec quatre-vingt-dix (90), d'y aller avec quatre-vingt-dix (90) éoliennes là, mais le promoteur peut pas aller ailleurs que presque dans son domaine, d'après ce que je comprends, là.
1130

Moi je pense qu'il faut que ça reste, parce qu'en fait, il y a pas eu d'étude d'impact de déposée non plus pour d'autres endroits que ceux du domaine, là.
1135

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc en fait, une chose que vous souhaiteriez de faire, c'est en fait que l'exercice soit fait avec le promoteur, qu'il regarde, qu'il examine la situation, à partir des distances, et voir à ce moment-là qu'est-ce qu'on a...
1140

PAR M. GUY AHIER:

1145 Qu'est-ce qu'on a qui est possible. Et écoutez, moi je dis, si le promoteur s'aperçoit qu'il doit en installer quatre-vingt-dix (90) au lieu d'en installer cent (100), bien évidemment, nous on n'a rien contre ça, là.

1150 Mais je pense qu'il peut, à l'intérieur du domaine, essayer de trouver un endroit pour ses cent (100) éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE:

1155 OK, parfait, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci pour votre témoignage.

1160 **PAR M. GUY AHIER:**

Merci beaucoup.

1165

LECTURE DU MÉMOIRE DE YOLANDE BÉLANGER

PAR LA PRÉSIDENTE:

1170 Nous invitons monsieur Louis Drainville, s'il vous plaît.

PAR M. LOUIS DRAINVILLE:

1175 Est-ce que c'est possible de peut-être prendre la pause, parce que j'aurais une préparation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1180 Bon d'accord, alors je vais lire un mémoire avant, mémoire qu'on nous a demandé de lire, de madame Yolande Bélanger. Puis ensuite, on va prendre la pause.

PAR LE COMMISSAIRE:

1185 Alors je vais faire la lecture d'un mémoire qui nous a été transmis par madame Yolande
Bélanger qui nous a demandé de faire la lecture à sa place. Alors en fait, je vais vous faire la
lecture.

LECTURE DU MÉMOIRE

1190 Alors c'était la lecture du mémoire qui porte la cote DM2, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1195 Merci.

Alors on prend une pause de quinze (15) minutes, à peu près.

1200

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
LOUIS DRAINVILLE**

1205 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous invitons maintenant monsieur Louis Drainville, s'il vous plaît.

1210 **PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

Alors merci madame Journault, monsieur Dériger. Pour la présentation, vous me permettez d'être accompagné d'un artiste de la région, j'aimerais qu'il se présente lui-même.

1215 **PAR M. RAYMOND ALLARD:**

Oui, bonsoir mesdames, messieurs, mon nom est Raymond Allard, artiste de la chanson. Et voilà, j'accompagne monsieur Drainville.

1220 **PAR M. LOUIS DRAINVILLE:**

Monsieur Allard va écouter tout comme vous la présentation et par la suite, il fera un petit texte en chanson. Alors merci madame la Présidente, merci monsieur le Commissaire.

1225 En fait, la présentation que je souhaite faire, c'est un peu le bilan des quatre (4) dernières années d'investissement à l'égard du dossier éolien, des investissements que j'ai faits notamment à l'intérieur du Comité éolien Mitis-Matapédia, de même qu'à la présidence de la CGIRE, la Corporation de gestion intégrée de la ressource éolienne, que j'ai quitté le 26, à titre de président, le 26 mai dernier.

1230 Alors suite à nos observations, on a relevé beaucoup de paradoxes à l'intérieur du modèle de développement éolien qui était soulevé et qui était mis de l'avant.

1235 Un des premiers paradoxes qu'on a soulevé était à l'effet du développement régional. Et nous, les comptes qu'on faisait – en fait, je vous lis pas, là, j'explique l'essentiel du contenu – les comptes qu'on faisait étaient à l'effet que le premier mille mégawatts (1000 MW) allait générer un milliard (1 G\$) de revenus, pardon, cinq milliards (5 G\$) de revenus sur vingt (20) ans, la région allait bénéficier d'un milliard (1 G\$) de revenus en retombées économiques, c'est-à-dire la Gaspésie de même que la MRC de Matane, et le reste des quatre milliards (4 G\$), eh bien, il allait alimenter potentiellement et principalement les grands centres.

1240 Alors dans un concept de développement régional, lorsqu'on a quatre (4) pommes d'un pommier qui est là pour nourrir des gens de l'extérieur versus une pomme qui va nous nourrir, nous autres, il est sûr qu'on peut questionner le modèle. On pense davantage qu'on creuse un fossé, en matière de développement régional.

1245 Il y a eu beaucoup d'efforts qui ont été faits pour soulever ces paradoxes-là devant différents intervenants. Notamment, on a rencontré les ministres Sam Hammad de même que le ministre Béchar. Là où on leur a fait des représentations, c'était à l'effet que La Mitis et La Matapédia sont compris à l'intérieur du projet de mille mégawatts (1000 MW), toutefois ni La Mitis, ni La Matapédia ne font partie de la région admissible.

1250 Et à cet effet, La Mitis, La Matapédia reçoivent, dans le cadre des différents projets, des éoliennes ou du moins, je crois que Northland Power, peut-être que ça a été retiré, là, il y aurait des éoliennes sur Saint-Damase par exemple qui fait partie de La Matapédia, La Mitis, on parle de Mitis-sur-Mer, Les Boules qui reçoit environ vingt mégawatts (20 MW) installés.

1255 On est allé aussi devant la Régie de l'énergie; ça, ça se passait en janvier 2004. On se questionnait aussi sur le fait qu'une ressource collective telle que le vent devient la propriété, entre guillemets, d'individus ou de corporations sur une base d'individus.

1260 On soulevait aussi un grand questionnement à l'égard des crédits environnementaux, notamment on estime à environ deux cent vingt-cinq millions (225 M\$) sur quinze (15) ans les crédits environnementaux, c'est-à-dire CO₂ évité, qui vont être générés par la mise en place des parcs éoliens, les parcs éoliens, le premier mille mégawatts (1000 MW). Et puis on se disait, ça, c'est conservé par Hydro-Québec Distribution, ce sont nous qui allons subir les impacts environnementaux.

1265 Et si on fait un équivalent entre impacts environnementaux versus crédits environnementaux, l'équation nous semble assez simple, ça revient essentiellement aux régions.

1270 On est allé aussi en commission parlementaire. Et là, on a fait état aux personnes qui étaient présentes en commission parlementaire du fait qu'il y a certaines clauses aux contrats qui nous apparaissent un peu même illégales, et puis à cet effet-là, on questionnait même la légalité du développement éolien, à savoir que s'il y a des contrats qui sont illégaux, comment Hydro-Québec a-t-il pu recevoir des offres qui étaient basées sur des contrats illégaux et comment tout ça a pu être accepté et comment tout ça peut aller de l'avant. Alors ça, c'était aussi une de nos questions.

1275 Évidemment, aussi, on leur a soulevé le fait l'élément paradoxal relatif aux crédits environnementaux qui nous apparaît être quelque chose de très très important en matière de développement régional.

1280 Aussi, on a mentionné l'importance d'adopter une politique nationale de développement éolien.

1285 Maintenant, on s'est retrouvé aussi en audience publique devant le BAPE à Baie-des-Sables. Et là, bien, on a fait remarquer qu'au 10 décembre 2004, Northland Power qui est ici présentement, qui fait l'objet de l'étude du Bureau d'audiences publiques, n'avait même pas

1290 encore rencontré les gens de Saint-Ulric et Saint-Léandre, et leur projet avait été accepté par Hydro-Québec Distribution. Et nous, ça nous apparaissait paradoxal; en termes de développement durable, sur le plan déontologique, c'est d'une faiblesse majeure.

1295 Et puis on apprenait aussi que selon Ray Morrison, qui est ingénieur civil au gouvernement Mi'gmaq de la réserve indienne de Listuguj, que les Mi'gmaq, eux autres, ce qu'ils avaient reçu, c'est un coup de téléphone d'Hydro-Québec ou du gouvernement du Québec, leur disant qu'il va y avoir potentiellement des parcs éoliens sur vos terres, de telle sorte que "fuck" vos droits ancestraux, mais nous autres, on passe, on "bulldoze".

Alors suite à ces interventions-là, la CGIRE concluait:

1300 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, premier paragraphe "Conclusion de la CGIRE")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fini du premier paragraphe "Conclusion de la CGIRE")

1305 Tel que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, je crois, la dernière, le propose. S'en suivirent aussi des prises de position régionales qui sont allées essentiellement dans le même sens.

1310 Aussi, ce qu'on voit, c'est que si on regarde les éléments, là, ce que nous autres on voit, c'est que le second appel d'offres de deux mille mégawatts (2000 MW) d'Hydro-Québec Distribution tient compte des critères d'évaluation basés sur des principes de développement durable et intègre la participation des communautés régionales.

1315 Ce qui arrive aussi, c'est que de plus, la Politique énergétique du gouvernement québécois de ce printemps ouvrirait la porte au développement communautaire du développement éolien et électrique en général. Suite à nos efforts, on a vu qu'il y avait quand même une ouverture qui s'était faite.

1320 Alors moi, ce que je vais faire aujourd'hui, c'est que je vais proposer au BAPE de faire une analyse des causes potentielles de cette réalité-là, pourquoi qu'on observe autant de paradoxes.

1325 Alors ce qu'on remarque, c'est que l'étude d'impact de Northland Power a été faite selon la directive du ministre indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement en juin 2004 de vingt-deux (22) pages.

Dans un premier temps, ce qu'on peut voir, c'est que les exigences sont relatives au projet; ça, c'est une première base.

1330 Après ça, quand on regarde un autre point, c'est que le point 3 mentionne que l'étude d'impact devra faire aussi état des objectifs de développement durable notamment, sans

compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le projet de même que ses variantes doivent tenir compte des relations et des interactions entre les différentes composantes des écosystèmes et la satisfaction des besoins de la population.

1335 Un autre point que j'aime beaucoup, c'est le point 5, le promoteur est invité à consulter le public; c'est le principe de base, en termes de développement durable. Par contre, il est atténué par une petite note en bas de page:

1340 "Une note en bas de page mentionne qu'il ne s'agit pas d'une procédure obligatoire et elle est laissée à la discrétion de l'initiateur du projet."

Merde. On aurait pu l'avoir, celle-là!

1345 Au point 2.2, la description du milieu récepteur, on retrouve la description des composantes pertinentes, dont bien évidemment les espèces fauniques, la flore, l'utilisation actuelle, prévue de la zone d'étude en se référant aux lois et règlements. En fait, les règles de base en termes de composantes du territoire.

1350 On prend soin aussi de préciser, en caractère gras cette fois, au tableau 5, les impacts économiques du projet, notamment la création d'emplois et l'attraction pour l'implantation au Québec d'installations de fabrication et d'assemblage d'éoliennes et de leurs composantes. Le ministre a pris soin de la mettre en gras, celle-là.

1355 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, deuxième paragraphe, "Premier constat...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du deuxième paragraphe, "... le prévoit.")

1360 Si on peut synthétiser, que sont les effets environnementaux cumulatifs et de même que l'importance de chacun de ces effets, selon la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, il s'agit de l'examen préalable, l'étude approfondie, la médiation ou l'examen par une commission – pardon!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, quatrième paragraphe, "Les effets...")

1365 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du quatrième paragraphe, "... architecturale.")**

1370 Ça paraît complexe, là, mais il y a une façon assez simple de synthétiser: un plus un égale trois ($1 + 1 = 3$). Vous avez du sodium, vous avez du chlore, vous les mettez ensemble, ça fait du sel, il devient solide, OK. Il y en a un qui est positif, il s'en va à gauche, il y en a un qui est négatif, il s'en va à droite, l'autre s'en va dans le fond.

En somme, les effets environnementaux cumulatifs peuvent être imagés un peu de cette façon-là, c'est qu'ici il va y avoir un parc éolien, il va y en avoir un autre ailleurs, mais plus près

1375 de chez nous, dans La Mitis, il y a une ligne de transport de deux cent trente (230) kV qui va passer pour aller chercher l'énergie produite par les parcs éoliens. Et cette ligne de transport de deux cent trente (230) kV là va passer sur un nouveau tracé.

1380 Et à cet effet, on pense que dans une approche un peu plus globale, un peu plus durable, en matière de développement puis en matière de vision du développement éolien, l'ensemble de ces impacts-là devrait être clarifié.

1385 À mon point de vue, ce n'est pas nécessairement le rôle du promoteur de le faire, mais avant de recevoir et avant d'émettre un permis pour la réalisation d'un projet semblable, tous ces impacts-là devraient être cumulés et connus.

On a parlé tantôt des impacts techniques relativement au bois, qui sont majeurs, parce qu'effectivement les producteurs vont crier; je les connais, ça fait déjà quinze (15) ans que je travaille avec eux autres.

1390 Bon évidemment, lorsqu'on a le sodium et le chlore qui font du NaCl, le sel, on a aussi, au niveau social, des impacts qui peuvent avoir le même impact. C'est-à-dire ça peut être bon, au niveau social, mais ça peut être cancérigène et ça peut être aussi des effets qui peuvent aller vers des effets désastreux au niveau d'une population.

1395 Lorsque l'ensemble crée une substance nutritive mais tout aussi bien explosive ou cancérigène.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, cinquième par., dernière phrase, "Les écosystèmes...")

1400 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du cinquième paragraphe, "... fondamental.")**

1405 À titre d'exemple d'effets environnementaux, il y a celui que je vous ai mentionné mais je vais vous parler plus concrètement du parc éolien actuel cumulé à l'ensemble des autres parcs éoliens qu'il va y avoir dans la région.

1410 Ici, présentement, on a déjà quarante-deux virgule soixante-quinze mégawatts (42,75 MW) installés du parc Le Nordais, le parc Le Nordais génère douze millions (12 M\$) de revenus par année, OK. Baie-des-Sables, secteur de Baie-des-Sables, cent neuf virgule cinq mégawatts (109,5 MW) installés. Il y a un autre projet d'Axor qui est approximativement cent trente mégawatts (130 MW) installés, selon ce qui est une information que j'ai eue sur Internet, sur le site du BAPE.

1415 Ces éléments-là qui totalisent, avec le projet actuel, qui totalisent quatre cent trente mégawatts (430 MW) installés, c'est pas rien, c'est l'équivalent, c'est plus gros encore que la centrale McCormick de la compagnie hydroélectrique Manicouagan d'une puissance de trois cent cinquante mégawatts (350 MW) ou cent (100) fois la puissance du barrage Mitis 2 sur la rivière

Mitis. Autrement dit, c'est une inondation ici, OK, il faut nager là-dedans, maintenant. Et puis si on n'est pas habileté à nager comme poisson, bien, aussi bien on essaie de se sortir la tête du mieux qu'on peut ou encore on s'en va à l'extérieur, on déménage.

1420

Puis en termes de chiffres, en fait, quatre cent trente mégawatts (430 MW) installés, c'est l'équivalent de sept cents (700) fermes. S'il y avait sept cents (700) fermes laitières qui s'installeraient dans la région Baie-des-Sables, à Saint-Ulric-Saint-Léandre. Sept cents (700) fermes génèreraient plus de cinq mille (5000) emplois directs et possiblement plus que ça.

1425

On parle présentement d'à peu près cinq cents (500) emplois avec l'ensemble des quatre cent trente (430 MW) installés. On parle de redevances au milieu de l'ordre de cinq cent mille (500 000 \$) total; alors que sept cents (700) fermes génèreraient, juste en taxes, plus de trois millions (3 M\$) de revenus pour les municipalités.

1430

Alors qu'on nous fasse pas accroire qu'il y a du développement régional à l'égard des projets de développement éolien, c'est une fausseté totale.

1435

Alors nous autres, aussi, on s'est penché, bien, il y a aussi le premier constat, on réalise que le ministre, en mettant volontairement de l'importance sur les impacts économiques du projet, notamment la création d'emplois et l'attraction pour l'implantation au Québec d'installations de fabrication et d'assemblage d'éoliennes et leurs composantes, c'est que finalement, l'aspect social, l'agriculture, la foresterie, la ruralité, ici là, c'est quoi finalement, bien à l'égard de l'étude d'impact, c'est pas plus important qu'une carpe ou qu'une chauve-souris.

1440

Ce qui est important, c'est de pouvoir dire, au Québec on fait du développement industriel et ça, évidemment, ce que ça fait essentiellement, c'est que ça va nourrir Gaspé, ça va nourrir Matane, ça va nourrir Montréal, ça va nourrir Toronto, mais en quoi ça va aider la ruralité, ici à Saint-Ulric et Saint-Léandre, en rien.

1445

Et en ce sens-là, ce qu'on peut voir, c'est qu'on déshabille et puis on affaiblit, on déshabille David et puis on affaiblit David pour habiller Goliath et puis alimenter Goliath. Du sous-développement régional, le tiers monde. C'est exactement ça, présentement.

1450

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, troisième paragraphe, "Si on en juge...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, milieu du quatrième paragraphe, "... secteur concerné.")

1455

Notamment, on peut parler présentement d'un rapport qui va jouer de dix pour un (10/1) à quinze pour un (15/1) en faveur du développement éolien. Tu es producteur agricole, tu disposes d'une terre, et sur cette terre-là, tu vas générer à peu près sept cents (700 \$) à huit cents dollars (800 \$) de revenus bruts à l'hectare. Tu as un droit d'option superficière, tu plantes une éolienne, sur le droit d'option superficière, tu vas générer entre sept mille (7000 \$) et dix mille dollars (10 000 \$) l'hectare de revenus éoliens. C'est un rapport de force sans précédent, c'est

1460 un rapport de force qui délègue l'agriculture, la foresterie à un rôle second et possiblement, éventuellement, à long terme, à des rôles qui sont beaucoup plus inférieurs à cela.

1465 Notamment, l'ensemble des parcs éoliens, quatre cent trente mégawatts (430 MW) installés, va générer entre cent (100 M\$) et cent vingt-cinq millions (125 M\$) de revenus bruts pour les promoteurs annuellement; l'agriculture, dans le secteur concerné, entre Baie-des-Sables, Saint-Ulric, Saint-Léandre, génère approximativement dix (10 M\$) à quinze millions (15 M\$) de revenus par année.

1470 Bon, je le disais, c'est un rapport de dix pour un (10/1).

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, milieu du dernier paragraphe, "Ainsi, de façon...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin du premier paragraphe, "... protection.")

1475 On commence par ça. C'est ça, ça génère plus d'argent, c'est dix (10) fois.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, deuxième paragraphe, "De façon directe...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin du deuxième paragraphe, "... réalité!")

1480 Louis Drainville, c'est qui lui! Bien en fait, j'aime beaucoup l'aspect d'être accompagné par monsieur qui est à côté de moi, et essentiellement, moi, j'ai quand même un curriculum qui est assez important au niveau régional.

1485 Je travaille dans la région depuis une quinzaine d'années, je suis à mon compte, je suis agronome et biologiste, je travaille principalement avec le milieu agricole, auprès d'une centaine d'entreprises agricoles dont plus d'une trentaine dans le secteur qui est concerné, Saint-Ulric, Saint-Léandre, Baie-des-Sables.

1490 Je travaille aussi avec le milieu industriel de la région, je suis aussi inspecteur et enquêteur pour l'Ordre des agronomes du Québec dans le domaine de l'agroenvironnement, je suis enquêteur aussi en pratique illégale pour l'Ordre des agronomes du Québec. C'est une activité connexe à ce que je fais auprès des entreprises agricoles mais somme toute, quand même, importante en termes individuel comme en termes au niveau de l'appropriation de
1495 l'ensemble des sciences agricoles.

Et puis je tiendrais à dire que c'est dans cette région-ci que je travaille et que mes revenus proviennent en majorité, de même évidemment que ceux qui me permettent de payer mes employés.

1500 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, quatrième paragraphe, "Mes états...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 8, milieu du quatrième paragraphe, "... à protéger...")

1505 J'en ai apporté un, malheureusement c'est des informations qui sont privées, je peux pas les déposer. J'en ai une trentaine comme ça.

1510 À l'intérieur, c'est subdivisé en différentes sections, on retrouve le plan de ferme, qui est en réalité la carte des ressources qui est clairement identifiée, carte des ressources, et puis si on regarde la table des matières ou du moins la légende, on retrouve les bâtiments agricoles, la localisation des maisons et des chalets, l'entreposage du fumier, le puits ou les puits, les accès, les affleurements rocheux, les églises, les ponceaux, les pylônes électriques, les éoliennes, parce qu'il y en a ici dans le secteur, le sens de l'écoulement de l'eau, les routes, les rangs, les accès, etc. Bref, une multitude d'informations.

1515 Et depuis 98 que je travaille sur le territoire et depuis 99 que les producteurs détiennent ça, on m'a jamais appelé pour en savoir davantage sur qu'est-ce qui pourrait, quels seraient les principaux ou les impacts potentiels de l'implantation d'éoliennes sur leur terre ou sur les terres de leurs clients potentiels.

1520 Non plus, on m'a jamais appelé mais non plus on a consulté les PAEF ou on m'a informé qu'on avait consulté les PAEF des entreprises agricoles, on n'a jamais consulté aussi les organismes qui représentent les producteurs agricoles, préalablement à réaliser le projet.

1525 J'ai des clients aussi dans la région. Enfin, c'est ma réalité. Ici même à Saint-Léandre, peut-être même qu'il y en a dans la salle.

1530 Quelque quatre mille hectares (4000 ha) géoréférencés; quatre mille hectares (4000 ha) en agriculture géoréférencés, c'est-à-dire qu'on est allé sur le terrain avec un GPS, tous les champs ont été mesurés, on a fait le tour de chacun des champs, on a localisé l'accès, le cours d'eau, l'ensemble, les puits, tout tout tout a été fait sur une base géoréférencée.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, milieu du quatrième paragraphe, "Par exemple...")

1535 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin du quatrième paragraphe, "... l'année 2000.")**

1540 Cette même base-là de travail de diagnostic sert présentement de travail au sein de l'Ordre des agronomes du Québec à l'intérieur de la grille des références pour la réalisation des plans agroenvironnementaux.

Ainsi, sur Baie-des-Sables, Saint-Ulric, Saint-Léandre, comme je le disais, j'ai jamais été consulté.

1545 Ce serait quoi l'utilité d'utiliser ça pour faire une étude d'impact! Bien, le bilan phosphore des entreprises, c'est ce qui règle, les entreprises agricoles, c'est ce qui règle la dynamique du

milieu agricole, et malheureusement on est en milieu agricole, ou heureusement pour les producteurs, malheureusement peut-être pour les promoteurs.

1550 Surfaces d'épandage, en culture ou en friche. Qualité des sols de surface versus agriculture. Si on regarde la section "Matières fertilisantes et sols", bien, on retrouve la qualité des sols de surface; on a une information qui est très très pointue à l'égard de chacune des parcelles, avec des analyses qui sont refaites aux cinq (5) ans, qui sont là, qui sont disponibles.

1555 On peut avoir à ce moment-là, aussi, on a les recommandations de besoins en chaux. Organisation des surfaces en culture versus les types de sols. Et il y a aussi la capacité de valoriser les fumiers.

1560 On a aussi, on pourrait aussi travailler là-dessus puis avec les organismes de développement régional, de même qu'avec les organismes qui représentent le milieu agricole et forestier, travailler sur les impacts plus au niveau organisationnel mais aussi plus au sens regroupé. On peut parler:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, "Impact sur le développement des entreprises")

1565 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin de la page)**

Bref, beaucoup de choses seraient utiles au promoteur lorsqu'il consulterait pas nécessairement la population mais les travaux qui sont faits chez les entreprises agricoles. C'est un exemple.

1570 Le milieu forestier font ce qu'ils appellent des plans d'aménagement forestier eux autres aussi, des PAF, et l'ensemble ou la majorité des entreprises agricoles et forestières dispose d'un PAF, PAF dans le cas de plan d'aménagement forestier, PAEF dans le cas de plan agroenvironnemental de fertilisation.

1575 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, premier paragraphe)**

FIN DE LA LECTURE (Page 10, milieu du premier paragraphe, "... pitoyable!")

1580 Je m'excuse, là, mais c'est d'une baisseur terrible.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, milieu du premier paragraphe, "Je questionne...")

1585 **FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin du premier paragraphe, "... d'impact.")**

Pour ma part, il y a potentiellement des actes illégaux, compte tenu que ça a été signé par des personnes qui ne sont pas reconnues au sens du Code des professions pour réaliser ces actes-là, et en ce sens-là, je questionne même la légalité de recevoir pour le BAPE ces études-là.

1590 Et puis je mentionne clairement qu'il y a quand même des notions de base, là, qui relèvent des codes de déontologie ou encore des différentes directives que les ordres professionnels ont.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, premier paragraphe en italique, "Dans tous les...")

1595 **FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin des paragraphes en italique, "... leur membre.")**

Est-ce que le cadre de référence proposé par le gouvernement du Québec est le seul responsable, selon moi, c'est pas le cas.

1600 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, premier paragraphe "Le cadre de...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 11, fin du premier paragraphe, "... bien d'autres")

1605 J'ai aussi compris beaucoup de choses dans ces dernières années, que ce soit via le travail auprès de mes clients, le milieu agricole, le milieu professionnel, dans le cadre de mes activités au sein de la CGIRE; se sauver soi-même avant de sauver les autres, c'est le lot de la majorité du monde. Ça peut être les gens avec lesquels je travaille et puis ça peut exister ailleurs.

1610 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, deuxième phrase du deuxième par., "C'est-à-dire...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 11, milieu du deuxième paragraphe, "... inconsciente.")

1615 On appelle ça la projection. Et faisant appel au côté primitif du cerveau, le cervelet, celui qu'on utilise pour se défendre d'un coup de poing notamment, au lieu de prendre du recul, puis regarder, puis observer, puis peut-être trouver des solutions qui sont durables.

LECTURE DU MÉMOIRE (page 11, trois quarts du deuxième paragraphe, "Ainsi...")

1620 **FIN DE LA LECTURE (Page 11, fin du deuxième paragraphe, "... introspection?")**

Comment ça se fait que j'ai signé, pour quinze cents piastres (1500 \$) un contrat d'option superficielle sans avoir vraiment calculé quels seraient les impacts.

1625 Comment ça se fait que dans ma municipalité de Saint-Léandre, depuis 1998, je reçois des ristournes de l'ordre d'à peu près cinq (5000 \$) à six mille dollars (6000 \$) par année, et puis je sais que ça génère douze millions (12 M\$), et puis j'ai pas adopté une attitude collective pour essayer de les rencontrer puis essayer de trouver une solution, aussi, à une colonisation aussi flagrante que ça. Qu'est-ce que j'attends!

1630

OK, au lieu de crier haut et fort qu'Axor, c'est un quasi-voleur, il y a peut-être lieu d'adopter une solution beaucoup plus constructive que ça.

1635 Comment se fait-il qu'à titre de producteur, quand il y a de la formation qui se donne, surtout à l'égard de l'éolien, comment ça se fait que tous les producteurs agricoles ne sont pas ici présentement, ils sont tous touchés, OK. Comment ça se fait que j'y assiste pas à cette formation-là, ça me touche.

1640 Et puis la valeur de la formation. Je vais envoyer un petit clin d'oeil à ma droite, non, pas à lui mais à ceux avec qui je travaille sur différents comités.

1645 On a mis en place un colloque sur le développement durable de la ressource éolienne, le coût était de vingt-cinq dollars (25 \$), vingt-cinq dollars (25 \$), c'est le prix du repas; à la formation comme telle, on ne pouvait pas lui attribuer un prix parce qu'ils ont tous dans la tête que les producteurs veulent pas payer pour de la formation. Vingt-cinq dollars (25 \$), il y avait des conférenciers universitaires, il y avait des gens qui pilotent des projets collectifs, il y avait des représentants syndical et national, bref, il y avait beaucoup de contenu. Sauf que les producteurs, ils veulent pas payer pour ça.

1650 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, deuxième paragraphe)**

FIN DE LA LECTURE (Page 13, après parenthèse dans le deuxième par., "... blizzard.")

1655 On va se brasser ensemble; on est capable de se parler, il faut se parler. C'est pas juste un exemple comme ça qu'il y a dans la région, il y a des exemples beaucoup plus aberrants qui se passent et beaucoup plus simples à régler, et pour lesquels on n'a même pas osé les régler, ça ça se pose à Saint-Léandre, ça se pose à Saint-Ulric, ça se pose ailleurs.

1660 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, troisième paragraphe, "Toutefois...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 13, premier quart du quatrième paragraphe, "... vous!")

1665 Ce sont les personnes, qui ont beaucoup de potentiel, derrière moi, qui habitent ici, à Saint-Ulric, à Saint-Léandre, qui m'ont fait la démonstration, depuis les quinze (15) dernières années, qu'ils savent travailler, qui peuvent travailler bien et qui ont chacune des forces.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, quart du quatrième paragraphe, "En vous...")

1670 **FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

Maintenant, le rôle de l'artiste qui va vous faire une prestation d'un texte qui est d'un auteur compositeur, un monsieur qui est décédé, l'un d'eux est décédé, c'est Gaston Mandeville, et François Camirand; le texte, c'est "Le vieux du bas du fleuve".

PAR M. RAYMOND ALLARD:

1675

Oui, comme au Québec, la chanson est un moyen d'expression, voici cette chanson!

CHANSON (TEXTE PAGE 14)

1680

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors merci pour votre mémoire, merci pour votre expression musicale aussi.

PAR M. RAYMOND ALLARD:

1685

Je vous en prie.

PAR M. LOUIS DRAINVILLE:

1690

C'est beau, ça fait le tour?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1695

Merci.

BLAIR CÔTÉ

1700

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous invitons maintenant monsieur Blair Côté, s'il vous plaît.

PAR M. BLAIR CÔTÉ:

1705

Bonsoir, Blair Côté, résident de Saint-Léandre. Merci pour la guitare; le micro, ça me rend très nerveux, ça fait que ça va me détendre un petit peu.

1710

Bon, je ferai pas une lecture du mémoire que j'ai déposé, je vas y aller juste un peu les grandes lignes.

Je vas faire un retour un peu sur ce que monsieur Guy Ahier, du Groupe Uni-Vert a dit, en gros, mon mémoire, ça traite un peu de mesures de compensation d'un point de vue environnemental par rapport au projet que Northland présente.

1715

Bon actuellement, le projet éolien, les différents projets éoliens, autant que ce soit Axor ou Northland, ça permet le développement économique. Là, on entend par là réfection de routes, de l'argent aux propriétaires des terrains qui sont visés par les éoliennes, des redevances à la municipalité, à la MRC.

1720

Mais l'environnement, lui, en tant qu'individu moral, est-ce qu'il profite de ce développement-là. Moi à date, j'ai rien vu sur la table qui est proposé directement pour favoriser notre environnement ici.

1725

Ce qu'on fait, c'est soit des études d'impact pour essayer de minimiser s'il y aurait des impacts négatifs ou évaluer des impacts potentiels, mais il y a rien de fait de concret pour améliorer notre environnement.

1730

Donc moi, mon mémoire, un peu, je suis un utopiste de nature, mais j'amène un peu une idée, une mesure de compensation pour qu'en même temps le développement éolien puisse amener aussi un développement pour améliorer l'environnement de notre communauté.

1735

Bon, après un projet éolien, est-ce qu'il y a un gain net pour l'environnement, comme je le sous-mentionnais si on veut, là, moi je vois pas de gain net actuellement. Et puis je verrais une façon un peu d'améliorer ça, ce serait de créer une aire protégée, qui stimulerait la protection des habitats.

1740

Bon, actuellement, ce que je peux voir, les conséquences du développement éolien, c'est pas nécessairement une hécatombe d'un point de vue environnemental mais il y a quand même différents impacts, bon, l'altération des milieux, exemple les corridors aériens. Encore là, on a peu de données, actuellement, sur les effets sur les corridors aériens. Certaines études, là, qu'on a vues sur des milieux, je pense des études en Idaho qui ont été citées lors des premières audiences, sur des milieux agricoles assez homogènes.

1745

Le milieu à Saint-Léandre est très très hétérogène, c'est une mosaïque d'habitats.

1750

Ensuite, il y a une perte, une altération d'habitats qui est liée aux chemins d'accès. On va créer des nouveaux chemins ou on va se servir d'anciens chemins existants, donc on va couper certains arbres, il va y avoir une perte nette d'habitats suite à l'implantation des éoliennes puis aux chemins d'accès.

1755

Il y a même dans un secteur, je pense qu'on projette peut-être, en tout cas selon le plan d'implantation, de mettre un pont qui va traverser la rivière Petchedetz est.

Là, je sais pas si vous avez reçu mon mémoire, j'ai différentes illustrations, j'ai l'illustration numéro 1 dans mon mémoire, je sais pas si on peut avoir accès à ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1760 Nous l'avons, en tout cas, nous l'avons dans les mains.

PAR M. BLAIR CÔTÉ:

1765 Grosso modo, concernant le développement proposé par Northland, moi, ce qui m'inquiète le plus, c'est le secteur sud, comme l'a dit monsieur Ahier, correspondant aux éoliennes...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1770 On va mettre la carte qu'on a vue tout à l'heure.

PAR M. BLAIR CÔTÉ:

1775 Oui, OK. C'est pas vraiment cette illustration-là, ça devrait ressembler un peu à ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'on l'a, celle-là? Bon, on l'a pas ici.

1780 **PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

1785 OK. Bien, on voit les éoliennes qui sont – il y a le lac Petchedet, lac Malfait, je pense que les gens commencent à le reconnaître un peu, ensuite on a les éoliennes qui sont plus au sud, près du lac du Portage. Ce territoire-là, c'est un territoire que je connais bien pour le marcher soit en raquette, ski ou autres, là, je suis totalement amoureux de ce territoire-là.

1790 Le développement éolien, pour ce territoire-là, ça m'inquiète énormément. Pour quelle raison! Le territoire qui est plus au nord est déjà plus altéré, il y a beaucoup de résidences, du développement agricole, beaucoup de perturbations. Tandis que le territoire le plus au sud, qui est situé principalement sur des lots intramunicipaux, c'est des terres publiques qui nous appartiennent à tout le monde ici présentement dans la salle, là, c'est un milieu qui est pas nécessairement vierge, il y a certaines forêts matures qui ont pas été touchées, mais actuellement, la seule vraiment perturbation d'habitats, à part quelques baux de villégiature, quelques-uns au lac Malfait, le lac Creux, plusieurs lacs qui ont aucun chalet, aucun "baux" de villégiature présentement.

1795 Excusez-moi! C'est ça, actuellement, la pression que ce milieu-là subit, c'est principalement de la coupe forestière. Il y a pas encore de développement de type industriel sur le territoire.

1800

1805 Ensuite, sur ce territoire-là, on a, bon, le lac Petchedetz, le lac Malfait – c'est sûr, si on aurait ma carte, on verrait un peu mieux, mais toute la vallée, si on veut, du lac Petchedetz jusqu'à la deuxième ligne d'éoliennes en continuant jusqu'au lac Adèle qu'on voit pas, je sais pas si on peut agrandir l'illustration autour du lac du Portage, un petit peu plus bas.

Est-ce que je peux venir à l'avant?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1810 Oui, oui, prenez le micro qu'il y a là. Prenez votre temps.

PAR M. BLAIR CÔTÉ:

1815 Bon, les terres publiques, si on veut, ça va être un peu sommaire, mais sont ici, les TPI qu'ils appellent, les terres publiques intramunicipales. Ensuite ici, jusqu'au lac Adèle, ici. Toute cette vallée-là est très très très très riche en habitats fauniques, c'est une mosaïque d'habitats.

1820 Bon ici, on a des sommets, on a des érablières. Ici, il y a plusieurs falaises. Toute la vallée, ici, est fréquentée par des rapaces. Je sais que le promoteur a fait une évaluation pour trouver, voir s'il y avait un nid de pyguarue. Moi, j'ai fait souvent des observations de pyguarues à tête blanche, entre la jonction du lac Malfait et Petchedetz, aussi au lac aux Canards, puis en vol, souvent sur des grands pins blancs qui dominent les falaises qui sont situées ici principalement, et puis tout le long de la rivière Petchedetz.

1825 Il y a plusieurs autres rapaces, là. Comme actuellement, au lac à L'Ours, ici, il y a des nichées de balbuzards, d'aigles pêcheurs pour certains, là. Donc c'est un corridor qui est très fréquenté par les rapaces.

1830 Le 22 mai, j'ai retourné dans le secteur ici, au lac aux Canards, et j'ai fait une observation d'un pyguarue immature; c'était pas un pyguarue mature. Les autres observations que j'ai faites dans le passé, ça a toujours été des pyguarues matures. Donc est fréquenté.

1835 Je sais que l'inventaire par hélicoptère a été négatif, ils ont pas trouvé de nid. Mais ce type d'inventaire là, à ma connaissance, c'est pas cent pour cent (100 %) sûr qu'on peut détecter un nid de pyguarue. En tout cas, cette vallée-là, elle est fréquentée par des rapaces.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1840 Vous en avez vu un qui était immature?

PAR M. BLAIR CÔTÉ:

Un immature. Mais un pyguargue peut être immature pendant cinq (5) ans, là. Mais c'est ça.

1845

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais il revient à son lieu où il est né?

1850

PAR M. BLAIR CÔTÉ:

Bien, pas nécessairement. Je suis pas un expert non plus sur l'éthologie de l'espèce, là, mais il y a un autre facteur aussi, c'est que le long de la vallée de la rivière Matane, il y a deux (2) nids actuellement, je sais pas si cette année ils sont effectifs, l'année dernière ils l'étaient encore, le secteur du Grand-Détour, bien, les gens de l'audience qui restent à Matane, vous passez par le pont du Grand-Détour pour venir à Saint-Léandre, et puis ensuite le lac de tête de la rivière Matane, qui est le lac Matane, qui est un habitat semblable à l'habitat qu'on rencontre ici, il y a un pyguarge qui niche là.

1855

1860

Donc le fait qu'il y a déjà deux (2) pyguarges qui se reproduisent, des nichées de pyguarges, c'est susceptible d'entraîner un recrutement pour la région, le long de la rivière Matane. L'habitat ici est excessivement propice pour le pyguarge. C'est très pentu, il y a beaucoup de blocs erratiques, l'accès est très difficile, l'exploitation forestière est presque impossible de par la topographie de l'endroit, puis il y a plusieurs pins blancs.

1865

Le pin blanc, bien, c'est un arbre qui est très apprécié par le pyguarge par la disposition spatiale de ses branches pour la nidification.

1870

Il y en a quand même beaucoup, peut-être qu'une évaluation plus poussée, ce serait bien profitable.

1875

Ensuite, sur les différents TPI que j'ai ciblés à peu près jusqu'au lac Matane, il y a trois (3) carrés "principaux" qui se touchent. Certaines zones, c'est des terres privées. Mais sur ce petit territoire-là, il y a quinze (15) lacs qui sont touchés par ces TPI là, il y a des lacs qui sont un peu plus profonds qui sont susceptibles pour l'omble de fontaine et puis d'autres espèces ichthyennes de poissons.

1880

En plus, on a différents marais. Il y a trois (3) rivières, aussi, qui sont touchées. Là ici, sur cette ligne d'éoliennes là, on a la Petchedetz sud, qui passe ici, l'autre côté on a la Petchedetz est qui tire sa source entre autres du lac Malfait.

Le long de ces deux (2) rivières-là, qui se joignent pour créer la rivière Petchedetz qui se jette dans le bassin versant de la Matane, on a plusieurs types d'habitats, des vasières, des

1885 anciens barrages de castors qui avaient fait des zones inondables, qui ont apporté de l'humus pour faire des sites d'herbacées, il y a une grande grande mosaïque d'habitats dans la région, autant lacustres, de rivières, de marais, la falaise.

1890 Au niveau forestier, bien, on a des érablières matures qui sont très très très belles. Ensuite, on a de la forêt boréale et puis on a certains sommets qui ont presque une faune caractéristique de la taïga, du lichen avec une pessière, des petites épinettes typiques qu'on rencontre un peu plus à des latitudes beaucoup plus au nord.

1895 Donc c'est vraiment un milieu qui est exceptionnel à plusieurs points de vue. Moi, je le marche fréquemment, autant en hiver, il y a pas une semaine où j'ai pas la chance d'aller me promener dans ces territoires-là, faire différentes observations.

Les seules fois que je rencontre des gens, c'est un peu à l'automne, soit qu'ils ont une arme à feu ou une scie à chaîne dans les mains, là. Bon, je vais retourner.

1900 Bon donc, le milieu est excessivement riche. J'élaborerai pas plus non plus sur le nombre d'espèces que j'ai inventoriées, j'en présente certaines par écrit dans mon mémoire.

1905 Bon, actuellement, le projet de Northland, bien, il ouvre la porte au développement industriel dans ce secteur-là. Autrefois, il était plus au nord, dans une zone plus perturbée.

1910 Je prétends pas que c'est préférable d'avoir nécessairement les éoliennes plus au nord que dans le secteur sud, mais je connais plus le secteur sud et les impacts potentiels que pourrait avoir le projet de Northland dans ce territoire-là. Donc là, le projet rouvre la porte à un développement dans ce territoire-là.

Moi, mon rêve d'utopiste, ce serait, comme je l'ai dit, de créer une aire protégée sur ces TPI là.

1915 Ensuite, j'ai téléphoné, ça fait longtemps que je rêvais à ça, là lorsque le projet de Northland est arrivé, ça a précipité un peu l'élaboration de mon projet. En 2008, la Direction du patrimoine écologique du Québec vient faire des audiences dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, pour essayer de créer au total, dans toute la province de Québec, huit pour cent (8 %) d'aire protégée; donc l'année prochaine, c'est notre année ici.

1920 J'avais l'intention de soumettre la candidature d'aire protégée dans cette zone-là; donc je suis en train de monter un inventaire, des photos, identification d'espèces.

1925 Les trois (3) critères, lorsque j'ai téléphoné à la Direction du patrimoine écologique, ils m'ont dit qu'il y avait la biodiversité qui était le critère fondateur pour justifier de créer une aire protégée, ensuite il y avait l'aspect d'une nature non altérée, un caractère vierge du territoire, et troisièmement, on m'a mentionné que l'absence de développement industriel était très très très

favorable pour créer une aire protégée. S'il y avait un développement industriel dans cette zone-là, c'était très difficile de créer secteur par secteur, de démanteler le terrain, pour des raisons administratives ou technocratiques que j'ignore, là.

1930

Mais là, j'ai demandé à la personne du patrimoine écologique, si le développement éolien était inclus comme développement industriel, je présumais un peu de la réponse, la personne m'a répondu que oui.

1935

Donc dans le but de créer un statut d'aire protégée pour ce territoire-là, c'est clair que le développement éolien, des éoliennes les plus au sud, est excessivement préjudiciable pour avoir la chance de protéger ce territoire-là.

1940

Ensuite, l'écotourisme, en Gaspésie, se développe de plus en plus. C'est sûr que c'est lent, l'infrastructure touristique en Gaspésie se développe mais lentement. C'est quelque chose qui demande beaucoup de temps.

1945

Il y a un projet, je pense que ça fait à peu près deux (2) ans qu'il est sur la table à la municipalité de Saint-Léandre, c'est de développer ce qu'on appelle les Grottes de la fée, un endroit où il y a des chutes, dans le secteur du lac Adèle, le secteur le plus à l'ouest que j'ai pointé tantôt.

1950

Maintenant, pour différentes raisons, le projet est mort, ressuscité, mort, ressuscité, maintenant c'est le Sentier international des Appalaches qui a récupéré le projet. Toute cette zone-là de TPI a un très fort potentiel écotouristique, à mon point de vue, dans le futur.

Actuellement, au lac Matapédia, le Sentier international des Appalaches passe au lac Matapédia, sur la rive nord du lac Matapédia.

1955

Ensuite, dans la municipalité de Sainte-Paule, on a installé un observatoire pour les touristes et les gens de la région, pour voir les magnifiques vallées qu'il y a sur ce territoire-là.

1960

Les distances entre ces points-là et les TPI que je mentionne ici sont très très rapprochées. Donc dans le futur d'un développement écotouristique, le projet actuellement est préjudiciable à un développement ultérieur de l'écotourisme.

1965

C'est sûr que ça demeure des "peut-être", mais quand même, c'est un frein certain. Pourquoi je dis que c'est un frein, aussi, c'est évidemment, les gens qui vont en nature s'attendent à voir de la faune, de la flore, mais pas nécessairement des moulins à vent de trois cent cinquante pieds (350 pi), là.

Je trouve qu'actuellement, le développement éolien, ça pourrait être une occasion d'associer le développement économique et puis la protection de la faune, en introduisant cette mesure de compensation là.

1970 C'est sûr que je suis conscient que la MRC reçoit des redevances du développement éolien sur ces terres publiques là; en même temps, je suis conscient que l'aire protégée, si elle est bien effective, c'est un processus qui est lent, qui peut prendre jusqu'à trois (3) ans, elle va entraîner – parce qu'une fois qu'il y a une aire protégée de déclarée, il y a plus d'exploitation forestière pour des buts commerciaux, ça entraîne une perte de revenus pour la MRC.

1975 Peut-être que le projet éolien de Northland, une fois diminué de ces éoliennes-là, va quand même être encore rentable, il y a plusieurs autres projets de cent mégawatts (100 MW) actuellement qui sont développés en Gaspésie qui semblent être rentables, au lieu de cent cinquante mégawatts (150 MW).

1980 Ensuite, ce serait intéressant que le gouvernement du Québec puisse établir une politique nationale de compensation écologique avec les éodollars, là, encore un autre rêve d'utopiste.

1985 En conclusion, bien, j'espère que le gouvernement du Québec favorisera le développement éolien mais pas au sacrifice d'écosystèmes aussi riches et beaux que celui dont je viens brièvement de vous parler.

1990 Je suis quelqu'un de très nerveux, je pense que vous l'avez remarqué. Si je serais un peu plus calme, je pourrais développer longuement sur la beauté du paysage, sur sa richesse, mais ces données scientifiques là peuvent être, comme je le mentionne dans mon mémoire, peuvent être facilement récoltées par des biologistes, je suis moi-même biologiste de formation, mais disons que je suis plus ou moins neutre dans le dossier.

1995 Ensuite, j'aurais peut-être une question au BAPE un peu en dehors de ça, c'est absolument pas une critique au BAPE, j'apprécie énormément les audiences du BAPE, la façon qu'elles se déroulent, le professionnalisme de toute votre équipe, là.

2000 À la première série d'audiences, j'ai cru remarquer que la date du dépôt du rapport du BAPE est à la fin août, je crois?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Le 24 août.

2005 **PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

Le 24 août. Le début des travaux du promoteur, eux, je pense que c'était au mois de septembre.

2010 Je sais pas si c'est fréquent qu'entre le dépôt du rapport du BAPE puis l'échéancier des promoteurs, il y ait un aussi court délai entre les deux (2).

PAR LA PRÉSIDENTE:

2015 Ça, ça ne relève pas du BAPE. Nous, ce qu'on peut dire, c'est qu'après le dépôt du rapport du BAPE, le ministre a soixante (60) jours pour rendre le rapport public, puis il doit tenir compte aussi de l'analyse environnementale de son ministère. Et Environnement Canada est aussi dans le dossier, et ils ont des avis à donner.

2020 Bon, nous, on va en chercher à Environnement Canada, mais on a des limites dans le temps. Si les avis ne rentrent pas, on doit dire qu'on n'a pas reçu les avis tout simplement, alors que l'analyse environnementale, généralement, attend les avis des ministères concernés, les organismes concernés.

PAR M. BLAIR CÔTÉ:

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

2030 Juste ajouter un point, il faut comprendre aussi que l'échéancier qui a été présenté, c'est l'échéancier souhaité par le promoteur. Alors c'est sûr qu'il peut y avoir des changements suite au décret, et les conditions et tout ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci de votre mémoire.

2040 Monsieur Côté, dans le fond, ce que vous préconisez, de façon générale, là, c'est le principe qu'au fédéral, qui est défendu au niveau aquatique, aucune perte nette d'habitat, c'est un principe de compensation environnementale?

PAR M. BLAIR CÔTÉ:

2045 J'ignorais qu'il y avait ça au niveau fédéral.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pour les milieux aquatiques, aucune perte nette d'habitat.

2050

PAR M. BLAIR CÔTÉ:

Dans le cas idéal, évidemment, d'avoir ça au niveau provincial, ce serait absolument merveilleux.

2055

2060 Et puis si les projets éoliens, autant celui de Saint-Léandre me touche plus particulièrement, mais je présuppose que dans d'autres territoires où il y a le développement éolien, il y a des milieux aussi merveilleux que celui que j'ai la chance de parcourir à Saint-Léandre, donc automatiquement, il pourrait y avoir une évaluation ou une forme de compensation monétaire qui pourrait être incluse ou demandée dans le processus d'appels, je sais pas si c'est au niveau d'Hydro-Québec ou du gouvernement, demandée aux promoteurs de subventionner peut-être, ou par le biais de la MRC.

2065 Parce que la MRC, d'après moi, est peut-être plus ou moins – a tout à son intérêt d'avoir les éoliennes, ça lui fait des redevances et puis elle peut continuer l'exploitation forestière, ça fait qu'elle a doubles redevances.

2070 Donc elle, la MRC a pas intérêt, financièrement parlant, je dis pas qu'ils considèrent pas les aspects moraux dans le développement de la communauté, mais c'est sûr que dans le territoire gaspésien, l'économie est pas nécessairement reluisante, ça fait que l'aspect financier prédomine souvent sur les aspects environnementaux, là.

2075 Cette compensation-là pourrait être d'emblée offerte à la MRC, dans le but de conserver ou protéger des habitats.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2080 Mais cependant, on a beaucoup entendu parler, en audience publique, du fait qu'il fallait aussi maintenir le potentiel pour le développement touristique, écotouristique et tout ça, là.

Est-ce que vous êtes associé avec d'autres pour proposer une zone de conservation comme ça?

PAR M. BLAIR CÔTÉ:

2085 Actuellement, je suis très peu préparé, je suis débordé de travail, donc je fais un peu cavalier seul; j'ai réussi à trouver une plage de temps pour être ici ce soir. Dans le futur, ce serait quelque chose d'intéressant à développer.

2090 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

2095 Parce que si vous vous associez avec d'autres organismes et vous faites la démonstration que c'est une zone intéressante, à ce moment-là, bien, il y a plus de chance que ce soit reçu positivement.

D'accord. Alors est-ce que vous avez des questions, non? Merci.

LES REPRÉSENTANTS DES RÉSIDENTS DE SAINT-LÉANDRE

2100

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous invitons maintenant les représentants des résidents de Saint-Léandre et madame Marie Baillargeon, s'il vous plaît.

2105

PAR Mme DIANE BERNIER:

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir monsieur Dériger.

2110

PAR LA PRÉSIDENTE:

On vous demanderait de vous présenter, s'il vous plaît.

2115

PAR Mme DIANE BERNIER:

Diane Bernier, je représente le village de Saint-Léandre.

2120

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

PAR Mme DIANE BERNIER:

LECTURE DU MÉMOIRE

2125

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2130

Merci.

PAR Mme MARIE BAILLARGEON:

2135

Mon nom est Marie Baillargeon. Moi, j'habite dans le village, et puis je vais surtout parler de la possibilité de la dévaluation des maisons; moi j'habite tout près, ici, de l'autre côté de la rue.

2140

Derrière chez moi, il y a une magnifique forêt, je vais marcher là avec mes petits-enfants, ça me prend à peu près quinze (15) minutes me rendre sur la crête de la montagne. Et puis là, il va y avoir trois (3) éoliennes, donc ça va être très très proche, c'est pas loin se rendre là, ça va être très proche de chez moi.

2145 Alors là, moi, je suis inquiète surtout de la dévaluation des maisons. Et puis les gens à Saint-Léandre sont pas très riches, et dans le village, je parle, la plupart sont propriétaires de leur maison et c'est tout. Moi-même, c'est tout ce que j'ai à léguer à mon fils, c'est la maison.

Alors je suis inquiète pour la dévaluation des maisons. On va se trouver peut-être, fort possiblement, à perdre de l'argent, elle va sortir de nos poches et ça va s'en aller dans les poches de la compagnie; c'est fort fort possible.

2150 Tu sais, moi, trois (3) grosses éoliennes, là, dans ma cour quasiment. C'est ça que je vas voir par ma fenêtre de cuisine.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2155 D'accord.

PAR Mme MARIE BAILLARGEON:

2160 C'est ça, à gauche, à gauche complètement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2165 Ça, c'est un document qu'on vient de recevoir, là, où il y a une simulation d'implantation d'éoliennes, c'est tout ce qu'on a, on va pas jusqu'à gauche.

C'est parce que j'avais demandé, en première partie, de faire une simulation à partir des marches de l'église, là, ça fait que ça donne une idée quand même de ce que ce serait, on peut parler au conditionnel, quand même, de ce que ce serait si ces éoliennes-là étaient implantées.

2170 **PAR Mme MARIE BAILLARGEON:**

Oui. Alors là, la dernière maison qu'on voit à gauche, moi, c'est une autre maison plus loin; c'est la voisine mais plus loin, ça fait qu'on voit pas, OK, vous comprenez.

2175 Alors moi, je vas les voir de ma fenêtre de cuisine. Tu sais, on regarde souvent dans notre fenêtre de cuisine, bon, alors c'est ça que je vas voir, moi, ces trois (3) éoliennes-là, je vas les voir; certainement deux (2), c'est ce que je vois, là...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2180 Il y en a une autre plus à gauche.

PAR Mme MARIE BAILLARGEON:

2185 Ah oui, moi je vas voir les trois (3), c'est certain.

Alors c'est ça que j'avais à dire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2190 Bon, vous avez fait le tour pour la pétition?

PAR Mme DIANE BERNIER:

2195 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2200 Depuis que vous avez fait la tournée pour la pétition, les gens, vous avez continué à parler avec les gens?

PAR Mme DIANE BERNIER:

2205 Bien les gens, il y en a qui se présentent, il y en a qui se présentent pas, mais ils sont toujours contre les éoliennes près du village. C'est pour cela que voilà une dizaine de jours, on a rencontré le promoteur, on a parlé de ça.

2210 Et c'est comme je lui ai dit, quand vous allez avoir passé, et puis quand Axor va avoir passé, qu'est-ce qui va nous rester à Saint-Léandre. Tout ce qu'on essaie à préserver, c'est les abords de notre village.

On essaie à faire ça, mais si le gouvernement nous aide pas, on pourra pas le faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2215 Alors vous estimez que les gens qui ont signé la pétition veulent toujours qu'il y ait le retrait des éoliennes qui seraient situées près du village.

PAR Mme DIANE BERNIER:

2220 Ils sont toujours là, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2225 Et puis ils ont fait des démarches aussi auprès de la municipalité, c'est ça qui a été présenté par le maire, disant que les gens attendent une réponse favorable pour le retrait de ces éoliennes-là?

PAR Mme DIANE BERNIER:

2230 Oui, c'est vrai, oui.

PAR Mme MARIE BAILLARGEON:

2235 Oui, le maire, il est favorable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2240 Vous avez le sentiment que c'est la majorité de la population?

PAR Mme DIANE BERNIER:

2245 Garanti, la majorité de la population qui veut pas avoir d'éoliennes près du village. C'est tout ce qui va nous rester, quand ils vont avoir bâti les éoliennes, si on peut enlever ceux-là. Après ça, bien, ça va être un village d'éoliennes, ce sera pas un village de monde!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2250 Votre message est clair, très clair.

PAR Mme DIANE BERNIER:

Merci beaucoup.

2255 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous voulez ajouter quelque chose d'autre?

PAR Mme MARIE BAILLARGEON:

2260 Oui, ajouter à ce que Diane a dit, c'est qu'on n'a pas été consulté, même pas informé, les gens du village ont pas été informés qu'il y aurait des éoliennes dans le village.

2265 Il y a eu une audience où on a présenté un diaporama, les éoliennes dans le village étaient pas là.

Ensuite, il y avait un livre au bureau municipal, elles sont pas dans le livre non plus. On a su ça dans le mois de mars, il y a deux (2) mois, qu'il allait y avoir des éoliennes dans le village.

Alors vraiment, c'est incroyable, ça, de faire ça et que les gens le savent pas.

2270

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Bien, merci de votre témoignage.

2275

Je veux vous dire que nous comprenons votre message, mais on va l'inscrire que votre message, c'est ça; maintenant, on va voir ce qui va se passer.

PAR Mme DIANE BERNIER:

2280

Comme le promoteur nous a dit, le ministère nous répondra.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2285

Dans le rapport du BAPE, on inscrit toujours un chapitre sur les préoccupations des citoyens, ça fait qu'on se fait un devoir de bien identifier tous les messages livrés par la population. On reçoit votre message.

PAR Mme DIANE BERNIER:

2290

Merci beaucoup.

PAR Mme MARIE BAILLARGEON:

2295

Merci beaucoup.

CORPORATION DU LAC MINOUCHE

2300

PAR LA PRÉSIDENTE:

La Corporation du lac Minouche, s'il vous plaît. Je pense que c'est le dernier inscrit avant la fermeture du registre et la rectification.

2305

PAR M. RÉAL JEAN:

Bonsoir. Mon nom, c'est Réal Jean, je suis responsable de la Corporation du lac Minouche, Saint-Ulric.

LECTURE DU MÉMOIRE

2310

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

PAR LA PRÉSIDENTE:

2315

Est-ce qu'on pourrait avoir la carte, s'il vous plaît, la carte générale. C'est le lac.

PAR M. RÉAL JEAN:

2320

C'est dans le coin à droite en haut. Le lac est en bas. On voit qu'il y a trois (3) éoliennes en V; la 33 elle se trouve à être sur le bord du lac.

2325

D'après ce que j'ai pu voir à la municipalité de Saint-Ulric, elle serait à sept cents (700 m). Mais par contre, c'est que si vous comptez, sept cents (700 m) mais c'est une montagne. Ça fait que ça veut dire qu'à sept cents (700 m), en bas c'est des chalets, c'est des maisons.

Ça fait qu'on se pose la question, elle, on va la voir et puis elle va être nuisible pour les gens qui sont en bas.

PAR LE COMMISSAIRE:

2330

Je peux tu vous demander, en fait on parle de l'éolienne 33, l'éolienne 30, est-ce que vous pensez que c'est la même chose, celle qui se situe plus...

PAR M. RÉAL JEAN:

2335

Non, c'est simplement la 33.

PAR LE COMMISSAIRE:

2340

Juste la 33?

PAR M. RÉAL JEAN:

2345

La 33. Les autres, semblerait qu'on les verrait pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

Parce que vous, le lac est un peu en dépression?

2350 **PAR M. RÉAL JEAN:**

Il est plus bas, oui; on est dans une vallée.

2355 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est ça.

PAR M. RÉAL JEAN:

2360 C'est ça. Ça fait que si vous calculez la montagne, c'est ça. L'éolienne, elle va être en haut.

C'est ça qu'est notre recommandation.

2365 J'aurais pu élaborer sur bien des choses mais mes précédents l'ont fait, ça fait que ça donne pas grand-chose...

PAR LE COMMISSAIRE:

2370 Dites-moi, combien il y a de chalets environ autour du lac, je dis chalets, mais résidences.

PAR M. RÉAL JEAN:

Il y a soixante-dix (70) chalets.

2375

PAR LE COMMISSAIRE:

Une soixantaine?

2380 **PAR M. RÉAL JEAN:**

Il y a soixante-dix (70) maisons autour du lac.

PAR LE COMMISSAIRE:

2385

Et puis c'est réparti à peu près également de chaque côté, je pense qu'il y a un chemin qui sépare en deux (2)?

PAR M. RÉAL JEAN:

2390

C'est ça, ça fait pas le tour, mais il y a des embranchements de rues.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2395 Pour savoir si effectivement cette éolienne-là serait vue, est-ce que vous avez fait, du côté du promoteur, des évaluations? D'accord, si vous voulez venir, s'il vous plaît, à la table, pour que ce soit enregistré, monsieur Pergat.

2400 Au niveau visuel, pour voir l'impact visuel de l'éolienne 33, est-ce que ça a été évalué à partir du lac, pour voir qu'est-ce que ce serait, l'impact de cette éolienne 33?

PAR M. VINCENT PERGAT:

2405 Non, pas spécifiquement, parce qu'on fait pas une évaluation de chaque turbine. Alors s'il y avait une demande, on l'a fait pour le village, on l'a fait pour lac Malfait. Mais c'était jamais demandé dans cette région, alors on n'a pas fait cette étude.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2410 Est-ce que ce serait difficile de faire l'évaluation de l'éolienne 33?

PAR M. VINCENT PERGAT:

2415 Je dois parler à mon équipe, je pense que c'est possible, tout est presque possible, mais au lieu de faire dire oui, on va essayer de le faire, mais je peux pas promettre – parce que c'est pas une décision d'une personne; comme vous savez, c'est notre consultant, ça prend un groupe qui va le faire, c'est pas moi-même qui le fais.

2420 Alors je peux pas vous promettre que je peux l'avoir avant le 24 août ou quelque chose comme ça, mais on va essayer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2425 D'accord. Et puis juste un instant.

Justement, est-ce que vous avez une association?

PAR M. RÉAL JEAN:

2430 C'est la corporation, c'est la Corporation du lac Minouche.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2435 Alors à ce moment-là, ce serait intéressant que vous vous parliez, la corporation et le promoteur, de façon à voir justement si la localisation cause un problème. Et puis ce serait utile

que vous informiez la Commission des pourparlers que vous avez ensemble, concernant cette éolienne 33.

2440 Parce que des fois, aussi, il y a moyen de faire peut-être des ajustements, c'est pas faire des études pour des études, mais peut-être la placer, il y a peut-être une marge de manoeuvre pour la placer de façon à ce qu'elle soit pas problématique pour les gens du lac, et puis c'est dans cette démarche-là qu'on vous invite à travailler ensemble.

2445 **PAR M. RÉAL JEAN:**

La municipalité avait fait la demande, aussi, dans ce sens-là. Et puis il y a pas eu de suivi, qu'ils m'ont dit. Bien, ils ont pas voulu, qu'ils m'ont dit.

2450 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors on va voir, on va attendre de vos nouvelles.

2455 Et puis de toute façon, nous, ce qu'on va faire, c'est que dans le rapport, on va dire, on a eu des nouvelles ou non, et puis on va tout simplement inscrire l'information qu'on a par rapport à votre demande et puis par rapport aux démarches que vous allez entreprendre ensemble.

PAR M. VINCENT PERGAT:

2460 Juste pour corriger, j'ai regardé mes gens et compagnies avec qui on travaille, on n'a jamais eu une demande dans cette région pour faire une telle évaluation. Je m'excuse, c'est pour ça.

2465 Alors la ville, la municipalité nous a pas demandé cette étude spécifique sur cette éolienne.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que c'est une étude qui avait été demandée, de retirer la 33.

2470 **PAR M. RÉAL JEAN:**

2475 La mairesse m'a dit qu'elle avait discuté avec les gens, qu'ils l'acceptaient pas, la 33, non plus. Et puis qu'ils ont pas voulu la déménager, disant qu'elle était sur une montagne de roc et qu'elle était solide, et puis qu'elle resterait là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE:

2480

Je pense que, madame Robichaud, vous êtes ici, je sais pas si vous pouvez venir, juste pour clarifier la situation.

PAR Mme ÉVA ROBICHAUD:

2485

Bonsoir madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Oui, c'est que ça l'a été demandé lors d'une rencontre, des déplacements de quatre (4) éoliennes.

2490

Suite à ça, j'ai parlé à monsieur Auger, qui travaille pour Northland Power, les éoliennes qu'on avait demandé d'être déplacées, il y en a deux (2) qui ont été déplacées, il en reste deux (2) qui n'ont pas été touchées encore, dont la 33 du lac Minouche.

2495

Parce que nous, suite à l'étude qu'on avait faite de la carte, on a trouvé que la 33, elle devenait plus problématique.

Suite à ça, j'ai parlé avec monsieur Auger la semaine dernière, il m'a dit que c'était pratiquement impossible de la déménager étant donné qu'elle était sur un cran. Bon, suite à ça, on n'a pas rediscuté.

2500

Donc je le sais pas qu'est-ce qu'il va en advenir, est-ce que lui va regarder pour la placer ailleurs, je peux pas vous répondre là-dessus, mais je sais que c'était pas terminé.

Donc c'est la réponse que je peux donner concernant l'éolienne 33, en tous les cas.

2505

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ce qu'on comprend, c'est qu'à première vue, selon l'information dont vous disposez, l'éolienne numéro 33 causerait un problème au niveau visuel pour le lac autour duquel il y a des résidents, selon l'information dont vous disposez.

2510

PAR Mme ÉVA ROBICHAUD:

2515

Oui, mais c'est pas nécessairement selon juste l'effet visuel. C'est surtout le fait qu'elle est complètement sur le dessus d'une montagne et que les chalets se trouvent en bas. C'est côté bruit et tout ça. C'était surtout ça.

Et puis nous, selon les mesures qu'on a prises sur la carte qu'on avait, on trouvait que c'était peut-être un peu proche. C'est pour ça qu'on avait demandé au promoteur.

2520 Quand ils sont partis, ils ont dit, oui on va regarder. Et puis je pense que oui, l'étude s'est faite. Mais où est-ce qu'elle en est rendue à l'heure actuelle, on n'a pas eu la confirmation pour l'éolienne 33.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2525 D'accord. Alors on va attendre de vos nouvelles, on va espérer, c'est tout ce qu'on peut dire.

PAR M. RÉAL JEAN:

2530 On vous remercie beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2535 Merci. Si je me trompe pas c'était la dernière présentation, il reste les rectifications.

PIERRE THIBAudeau

2540 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Thibaudeau, d'accord. Monsieur Pierre Thibaudeau.

2545 **PAR M. PIERRE THIBAudeau:**

Oui, bonsoir. Pierre Thibaudeau.

2550 En fait, mon intervention va être brève, mais je peux pas faire autrement que de réagir à deux (2) types d'interventions qui se sont passées ici dans les audiences hier soir, je pense à celle du maire d'Amqui, je pense tantôt à l'intervention de monsieur Dériger, monsieur Drainville, là, de la CGIRE tantôt.

2555 Moi, j'ai l'impression qu'à un moment donné, des audiences publiques, c'est intéressant, mais personnellement, je suis très très critique vis-à-vis des interventions qui disent qu'on a affaire à un "agricolide", qu'on a affaire à un phénomène de colonisation. C'est des mots qui sont, de la part de gens qui se disent crédibles, c'est des mots que personnellement, j'ai de la misère à qualifier.

2560 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Mais, monsieur Thibaudeau, je dois vous dire qu'on a des règles très strictes, puis on ne peut pas commenter les interventions des autres.

2565 On peut rectifier un fait mais on peut pas commenter une intervention. C'est dans le but que chacun se sente libre.

Je pense qu'il y a pas eu de mots qui ont été blessants, là, les gens se sont exprimés. Maintenant, vous pouvez considérer que ça va pas dans le sens de votre idée, il y a eu des idées
2570 complètement opposées, mais on essaie d'éviter que les gens rediscutent les idées des autres en audience publique.

PAR M. PIERRE THIBAudeau:

2575 Bon personnellement, dans ce cas, pour y aller de ce mode plus positif, j'aurais aimé que ces interventions-là se fassent dans la première partie des audiences. Que par exemple, que l'UPA soit là.

Si l'UPA, par exemple, est-ce que l'UPA a vraiment pris la défense des producteurs
2580 agricoles, est-ce qu'ils ont posé des questions lors de la première audience, ça c'est des questions que je me pose. Je les ai pas vus, là.

Donc on arrive et on crie au loup, au loup, mais quand c'est le temps d'être là, dans une première phase de consultation, moi j'ai tout simplement noté l'absence de ces gens-là.
2585

C'est facile d'arriver à dire qu'à un moment donné, que les projets qu'on veut, un autre type de projets, mais on avait affaire à un projet et puis là, on a affaire à une population qui doit réagir à ce projet-là.

2590 Donc moi, dans ce sens-là, je pense qu'il faudrait peut-être, en tout cas moi, mon point de vue, c'est que les organismes qui représentent entre autres – je comprends, il y a même des points de vue qui sont assez intéressants, qui ont été soulevés ce soir, en ce qui concerne par exemple les impacts environnementaux au niveau de l'agriculture.

2595 Ce que j'aurais souhaité, c'est que des questions soient déjà formulées par exemple dès la première partie des audiences, de telle manière qu'on puisse attiser et qu'on puisse ensemble regarder qu'est-ce que ça voulait dire exactement.

2600 Ce que je vois, c'est que ces interventions-là arrivent un peu sur le tard. C'est la seule chose que j'avais à faire à ce moment-là, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est beau, merci. Je vous remercie de votre intervention.

2605

**DROIT DE RECTIFICATION
GUY DUFORT**

2610

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on en est rendu au droit de rectification, il y a une personne inscrite, c'est monsieur Guy Dufort, s'il vous plaît.

2615

PAR M. GUY DUFORT:

Madame Journault, monsieur Dériger, mon nom est Guy Dufort, comme vous l'avez mentionné, je suis le vice-président aux affaires publiques de Cartier Énergie Éolienne, et je dois rectifier deux (2) faits ce soir, un fait qui est peut-être plus un complément d'information ou une rectification, parce que je suis pas sûr si j'ai tout bien entendu, mais je me permets de transmettre l'information suivante à la Commission.

2620

C'est une réaction au mémoire qui a été déposé par l'Université du Québec à Rimouski concernant le démantèlement. J'ai cru comprendre hier soir que tout l'aspect du démantèlement des éoliennes était pas encadré, et je pense que c'est faux, du moins dans le cas qui nous concerne.

2625

Nous avons obtenu deux (2) décrets, un décret gouvernemental pour le projet de Baie-des-Sables et un décret gouvernemental pour le projet de Anse-à-Valleau, et dans les deux (2) décrets, un à la condition 12 du décret de Baie-des-Sables, et un autre à la condition 10 du décret de Anse-à-Valleau, nous sommes obligés par décret, et un décret, vous savez ce que ça veut dire, de mettre en place un mécanisme, soit sous forme de fiducie ou autre mécanisme, et c'est les mots qui sont dans le décret, à la satisfaction du ministre.

2630

2635

Et nous devons déposer ce mécanisme-là pour avoir le permis d'exploitation. Alors si la Commission le désire, je pourrais déposer les deux (2) décrets, et ça vous permettrait d'aller plus en profondeur.

2640

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ils sont déjà déposés, merci.

2645 D'ailleurs, cette information-là nous avait été communiquée en première partie d'audience publique par le porte-parole du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et confirmée par le porte-parole du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

PAR M. GUY DUFORT:

2650 Je vous remercie, madame, de m'avoir entendu. Merci beaucoup et bonne fin de commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2655 Merci.

Alors il n'y a pas d'autres personnes inscrites au registre pour les rectifications?

2660

MOT DE LA FIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

2665 Je vous rappelle que vous pouvez le faire par écrit, d'ici mardi prochain.

D'ici mardi prochain, aussi, vous pouvez compléter vos mémoires ou en déposer un nouveau. Toutes ces informations vont être rendues disponibles dans les centres de consultation de même que dans le site du BAPE.

2670

Nous entreprenons maintenant la rédaction de notre rapport et on va le terminer et le déposer d'ici le 24 août.

2675

Alors toutes les communications, l'information additionnelle, les solutions qui pourraient être apportées aux préoccupations qui ont été présentées au cours de ces trois (3) séances, bien sûr, on serait très intéressé, si vous avez, du côté du promoteur, des solutions, parce qu'on tente de trouver des solutions, mais à la lumière de toute l'information qu'on a reçue, mais c'est toujours utile aussi que ça vienne des municipalités, que ça vienne des citoyens, que ça vienne du promoteur, si vous avez des solutions, dites-nous-les, écrivez-les, on va prendre tout ça en considération, dans la mesure où il nous reste quelques semaines tout simplement pour écrire tout ça.

2680

2685 Mais en terminant, au nom des membres de l'équipe du BAPE, au nom de la Commission, nous aimerions vous féliciter pour le travail remarquable que vous avez fait, c'est des merveilleux mémoires, vous avez travaillé très fort, et surtout, vous vous êtes respectés, merci.

2690

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

2695

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.